

Séance de l'après-midi du 10 juin 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire responsable

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET  
DE RESTAURATION DU LAC LES TROIS LACS  
À TINGWICK, WOTTON, SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK ET ASBESTOS  
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION  
ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 10 juin 2009 à 13 h 30

Salle La Bénévole

209, 8<sup>e</sup> Avenue

Asbestos

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 10 JUIN 2009  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU COMMISSAIRE ..... 1  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. SERGE PILOTE ..... 2  
M. JACQUES LAROCQUE..... 8  
M. SERGE PILOTE ..... 17  
M. MARTIN BALLER ..... 32  
M. GEOFFREY HALL ..... 36  
REPRISE DE LA SÉANCE  
M. JEAN-GUY NADEAU..... 47  
Mme NICOLE LALONDE..... 50  
M. GEOFFREY HALL ..... 55  
Mme CAROLE DAIGLE ..... 61  
M. GEOFFREY HALL ..... 65  
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 67

---

**SÉANCE DU 10 JUIN 2009  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU COMMISSAIRE**

5 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je vous invite à prendre place et bienvenue à la deuxième séance de la première partie de l'audience publique consacrée au projet de la restauration du lac Les Trois Lacs dans les MRC d'Arthabaska et des Sources.

10

Avant de commencer, on va donner le temps à monsieur Michaud de s'installer! Du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents que vous avez déposés depuis la dernière séance ou que vous avez l'intention de déposer aujourd'hui, si oui, de nous faire part de ça s'il vous plaît?

15

**PAR M. YVES ROCHON:**

Nous, c'est beau, on n'a pas de document à déposer.

20 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE GOULET:**

25

Moi, j'ai déposé l'autorisation qu'on a émise en 2001 à la Ville d'Asbestos pour le retrait des plantes.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

30

D'accord. Il n'y a pas d'autres documents?

Monsieur Michaud, avez-vous déposé des documents depuis la dernière séance hier soir ou avez-vous l'intention d'en déposer aujourd'hui pour donner suite à des demandes?

35

**PAR M. FRÉDÉRIC MICHAUD:**

Pas de document à déposer; on a des suites à vous donner sur vos interrogations sur les principes du plan directeur qu'on pourra aborder tout à l'heure.

40

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça, on y reviendra tout à l'heure, d'accord.

45 Alors le registre, comme je l'ai dit hier soir, est ouvert pour les citoyens qui aimeraient s'inscrire pour venir devant la Commission poser des questions. Madame Anne-Lyne Boutin est en arrière avec madame Julie Olivier notre conseillère en communication.

50 Je n'ai pas besoin de répéter les règles de procédure du déroulement de l'audience. On va toujours avoir deux (2) questions; toutes les questions me sont adressées, de même que les réponses.

55 Et puis il y a quelque chose, je me rappelle pas si je l'ai dit hier soir ou pas, au BAPE, on s'est donné une déclaration de services aux citoyens, et ça nous aiderait beaucoup à améliorer notre façon de faire les choses. Il y a un questionnaire disponible en arrière de la salle, alors ce serait apprécié si vous prenez une minute pour le remplir. Ça nous permettrait d'ajuster le tir pour pouvoir améliorer encore une fois notre capacité de répondre au besoin du public.

---

60 **PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**SERGE PILOTE**

**PAR LE COMMISSAIRE:**

65 Alors cela dit, sans plus tarder, je vais inviter le premier inscrit sur la liste cet après-midi, monsieur Sylvain Bibeau, il est avec nous? Non, d'accord.

Alors sous réserve qu'il se présente plus tard.

70 Monsieur Serge Pilote!

Bon après-midi, monsieur Pilote.

**PAR M. SERGE PILOTE:**

75 Bonjour. Monsieur le Commissaire, hier, on a appris qu'il y avait eu d'autres interventions que celles qui avaient été mentionnées par Tony Le Sauter entre les années, fin des années soixante, mais qu'il y avait eu aussi deux (2) autres informations qui avaient été faites sur les Trois Lacs en 75 et 97.

80 Or l'étude d'impact n'en fait pas mention de ces interventions-là. J'imagine qu'en 75, le ministère de l'Environnement existait.

85 La question est la suivante! Est-ce qu'on peut nous produire les certificats d'autorisation qui ont été donnés en vertu de ces travaux-là qui ont été faits en 75 et en 97?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

90 De l'information, monsieur Michaud, que vous aimeriez, avant que je me tourne vers les personnes-ressources?

**PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:**

95 Oui. De notre côté, sur les travaux, je sais pas, monsieur Gagnon, c'était pas inclus dans l'étude d'impact parce que ça touchait pas les mêmes finalités?

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

100 Écoutez, il y avait pas de document officiel existant à cet effet-là.

Et comme c'est des dossiers qui peut-être seraient assujettis à un article 22 qu'on appelle une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ce sont des dossiers qui sont normalement privés, confidentiels; alors ils sont pas nécessairement connus, à moins qu'on fasse la demande spécifique au ministère de l'Environnement.

105 Alors nous n'avons pas d'information à cet effet-là. C'est une information qu'on a obtenue en essayant de retracer historiquement les événements qui se sont déroulés au lac suite à la prise de connaissance du dossier de monsieur, qui avait été rappelé par monsieur Le Sauter.

110

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Oui madame Gélinas.

115

**PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:**

Par rapport à l'autorisation de 97 pour la mise à l'eau puis le petit dragage en avant de la mise à l'eau, nous, on a l'autorisation comme telle et le rapport d'analyse.

120

L'autorisation, c'est un document qui est public, donc on pourrait vous le déposer.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va?

125

**PAR M. SERGE PILOTE:**

Oui, ça va.

130 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Votre deuxième question.

135 **PAR M. SERGE PILOTE:**

Ma deuxième question, c'est: Hier, on a entendu également le promoteur dire que les sédiments étaient non contaminés.

140 Or, on trouve nulle place dans l'étude d'impact un relevé systématique des douze (12) sites sur lesquels il va y avoir du dragage.

145 Ma question est la suivante! Est-ce que c'est au moment des certificats d'autorisation qu'on va demander au promoteur de produire ces évaluations-là de la qualité des sédiments, chimiques et autres, hydrocarbure et autres, avant de donner le certificat d'autorisation?

145 Parce que tout ça implique que si on trouve à certains endroits des poches de contaminants, pour une raison qu'on sait pas, qui remonte dans le passé, on va en disposer différemment que les choix qui vont avoir été faits au départ.

150 Alors est-ce qu'on peut avoir l'assurance que ces sites-là, avant d'être dragués, vont être correctement caractérisés?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

155 Mais d'abord, on va regarder côté caractérisation des sédiments pour les interventions projetées.

160 Alors on aimerait vous entendre à propos de ça, et peut-être qu'on aura le temps de parler de la valorisation aussi, parce que ça dépend de leur qualité.

**PAR M. FRÉDÉRIC MICHAUD:**

165 Tout à fait, c'est intimement lié, la caractérisation et la façon dont seront valorisés ces sédiments-là, effectivement, monsieur le Commissaire.

170 À ce titre, la caractérisation a été effectuée, je laisserais monsieur Gagnon nous parler entre autres des travaux qui ont été faits dans le cadre de l'étude d'impact.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

170 Monsieur Gagnon.

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

175 Alors monsieur le Commissaire, à la page 8 tableau 2 de l'addenda numéro 3, il apparaît des données qui ont été, en fait c'est un échantillonnage des sédiments qui a été réalisé à plusieurs stations au lac Les Trois Lacs.

180 En fait, il y a quatre (4) échantillons qui ont été prélevés et analysés pour différents paramètres, notamment le phosphore total, le cadmium, le chrome, le cuivre, le nickel, le plomb et le zinc, donc les métaux de base et le phosphore, parce que c'est un élément qui nous préoccupe dans le cas du lac Les Trois Lacs.

185 Et dans ces analyses qui ont été faites, il y a seulement un critère qui est ressorti dans la plage A pour les critères de sol, parce que là, on l'a comparé aux critères de sol.

190 Étant donné qu'on vise de sortir des sédiments, les amener en milieu terrestre, alors les critères qui s'appliquent sont plus des critères pour la vie aquatique, qui sont d'autres types de critères en milieu aquatique, on les amène en milieu terrestre, donc c'est des critères de sol qui s'appliquent si on veut en disposer ou faire quelque chose avec.

Donc dans la plage A, il y a le cadmium qui est légèrement au-dessus du critère A. Le critère A, c'est quand même un critère qui est assez permissif.

195 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Monsieur Rochon, avez-vous quelque chose à ajouter à propos du niveau de caractérisation à faire avant de pouvoir éventuellement autoriser la démarche proposée, y compris la valorisation de ces sédiments une fois retirés des lieux?

200

**PAR M. YVES ROCHON:**

Effectivement, on demande normalement une caractérisation des sédiments lorsqu'il y a un projet de dragage.

205

Maintenant, le choix des paramètres se fait à partir d'une analyse du territoire, l'utilisation, le passé historique du territoire.

210

Dans le cas présent, bon, il y a eu des questions qui ont été posées dans le cours de l'analyse environnementale. Et le promoteur a sélectionné finalement les métaux, ce qui nous apparaissait correct comme façon de faire, puisque du côté des organochlorés ou de d'autres types de polluants, il n'y a pas d'historique industriel dans le bassin versant, donc il y a pratiquement aucune chance qu'on retrouve ce genre de polluants dans les sédiments.

215 Effectivement, comme il est prévu de prendre les sédiments et les remettre en milieu terrestre, à ce moment-là la pratique est de comparer les sédiments avec les critères sol, puisqu'un sédiment qui est mis en milieu terrestre est considéré comme un sol.

220 Donc on vérifie si le sol est alors contaminé ou pas, parce que selon le niveau de contamination, bien, il y a des traitements à faire, spécifiques, ou des dépôts spécifiques à faire, on peut pas faire n'importe quoi.

225 Et il s'est avéré effectivement que les données fournies par le promoteur démontraient qu'il n'y avait pas de problématique particulière à l'utilisation de ces sédiments-là.

Pour nous, la caractérisation nous semble tout à fait adéquate.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

230 Et la liste des métaux retenus pour analyse est compatible avec la destination finale de ces sédiments dans le plan proposé; une fois ces sédiments sont secs, on va les envoyer à un site, à un ancien site minier d'exploitation minière, une mine, monsieur Gagnon?

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

235 Pour l'instant, c'est ce qui est envisagé, de les valoriser en les réutilisant sur un site de halde minière, pour végétaliser ces sites-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

240 Et donc les métaux choisis, les paramètres choisis pour l'analyse sont compatibles avec cet usage éventuel?

**PAR M. YVES ROCHON:**

245 Effectivement, parce qu'ils sont sous le critère A, donc ils sont sous les seuils, même où ce qu'il y a aucun problème. Donc c'est quasiment les sols naturels, donc il y a pas de problématique qui nous est apparue là-dessus.

250 On s'est posé peut-être des questions au niveau des pesticides, parce que c'est un territoire, bon, on sait que le bassin versant, il y a de l'agriculture; maintenant, après avoir vérifié, nous autres, au niveau de la Direction des pesticides, c'est une question qui est souvent posée où on a eu des recherches au niveau mondial je dirais, et il s'avère qu'il n'y a pas de problématique ou très peu de problématiques de concentration de pesticides dans les sédiments.

255



Parce que les pesticides étant des substances très solubles par fonction, un pesticide, on veut qu'il soit soluble dans l'eau pour l'étendre, il se retrouve pas dans les sédiments, il reste dans la colonne d'eau.

260 Donc les mesures terrain qui ont été faites dans plusieurs expériences passées démontrent que depuis 70, les classes de pesticides utilisées n'ont pas de problématique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

265 D'accord. L'éventuelle utilisation de ces sédiments, une fois retirés et secs, sur des terres agricoles par exemple, est-ce que ça serait envisageable?

Je m'adresse aussi à nos invités du MAPAQ!

270 Compte tenu de leur caractérisation, selon les analyses, est-ce que ça serait aussi compatible, un usage compatible?

**PAR M. YVES ROCHON:**

275 Bien là, dans le cadre de l'analyse du dossier, on n'a pas vérifié cet aspect-là de notre côté.

Je sais pas si ça peut être vu par les gens du MAPAQ. Normalement, c'est une expertise précise qu'on demande si un promoteur veut utiliser des sédiments pour le milieu agricole.

280

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça, c'était votre demande à vous, oui.

285 **PAR M. ROBERTO TOFFOLI:**

On n'a pas fait d'analyse dans ce sens-là, parce que la disposition première, c'était pour les sites miniers, donc on n'a pas regardé du côté de la valorisation agricole.

290 C'est sûr que du côté de valorisation agricole, le coût serait plus important, étant donné que la distance de transport serait beaucoup plus grande à ce moment-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

295 Oui. La distance de transport, c'est quel genre de distance entre les lieux de séchage de ces sédiments et puis la mine en question?

**PAR M. FRÉDÉRIC MICHAUD:**

300 On parle de cinq point sept kilomètres (5,7 km).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

305 Très bien, merci.

Alors voilà!

**PAR M. SERGE PILOTE:**

310 Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

315 Merci à vous.

---

**JACQUES LAROCQUE**

320 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'invite monsieur Jacques Larocque, il est avec nous? Oui.

**PAR M. JACQUES LAROCQUE:**

325 Merci monsieur le Commissaire. Moi, j'ai une question, mais j'ai un petit préambule d'abord, parce que ça m'a un peu comme – hier, j'ai assisté à toute les présentations, pas les présentations, mais les questions.

330 J'ai été un peu étonné du genre de questions qui vous ont été adressées, dans le sens qu'on a parlé beaucoup de justification économique, on a parlé beaucoup de justification que j'appellerai du maintenant, quoi faire aujourd'hui pour pas retarder, des chances et des critères de succès.

335 Mon étonnement, ça vient du fait un peu que dans une région économiquement défavorisée actuellement, est-ce que ce questionnement-là, quand je vois des citoyens qui se prennent en main dont je fais partie et qui s'imposent une taxe pour régler un problème qui est perçu par les citoyens, ça m'interpelle, dans le sens que je me dis, ces gens-là, nous sommes en train de prendre en main notre dossier, et les gens de l'extérieur, est-ce qu'ils perçoivent notre problématique autant que nous, nous la percevons!

340

D'autre part aussi, ça m'interroge, mon étonnement vient du fait un peu, quand je lis votre point en arrière de vous, là, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, c'est pas une question qui me semble pertinente au niveau de l'environnement. Ça le devient s'il y a des conséquences, mais c'est quand même pas des conséquences d'environnement.

345

Ceci étant dit, ça m'amène à ma question que je vais essayer de garder le plus simple possible, là. Même si mon background d'ingénieur chimiste me dit que des fois, on peut compliquer un peu les choses!

350

Moi, ma question est: Est-ce qu'une ou des espèces rares seraient réellement menacées, une espèce qu'on appelle une espèce rare menacée par le dragage du lac, puis si oui, laquelle ou lesquelles?

355

Et finalement, j'aimerais avoir une réponse qui serait du type peut-être oui ou non, là, pas une réponse qui fait appel à un paquet de sémantique, si on veut, et qui serait basée, ma réponse, j'aimerais qu'elle soit basée sur la plus forte probabilité et non pas la certitude absolue.

360

Parce que si on adopte la perspective d'une certitude absolue, bien, on en est pour quoi, dix-quinze-vingt (10-15-20) ans d'études qui vont nous faire dépenser autant d'argent que le projet lui-même.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

365

D'accord. Mais on va entendre la réponse avant de qualifier à l'avance si la réponse vous serait acceptable ou pas.

370

Mais avant ça, j'aimerais juste vous dire que c'est évidemment tout à fait louable et digne que des citoyens se prennent en main, compter sur leurs moyens pour améliorer la qualité de leur milieu et de leur vie, ça va de soi.

375

Sauf qu'en même temps, il y a certains aspects de touchés concernés par la démarche qui font l'objet de certaines obligations de la part de l'État par les lois et la structure de gouvernance que nous nous sommes donnés démocratiquement.

Alors l'un n'empêche pas l'autre. Donc que l'initiative soit louable, absolument, noble, absolument, tout à fait, mais l'État a aussi une obligation de s'assurer qu'il n'y a pas, par inadvertance, des conséquences non voulues.

380

**PAR M. JACQUES LAROCQUE:**

Je comprends.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

385           Voilà, c'est juste ça. Alors il faut s'assurer que le MRNF, Pêches et Océans Canada  
fassent aussi correctement, remplissent leurs obligations en même temps. C'est juste ça. C'est  
pas pour mettre des bâtons dans les roues des citoyens qui se mobilisent.

**PAR M. JACQUES LAROCQUE:**

390           Non, c'est parce que je questionne un peu, ce que je fais, je questionne un peu votre rôle  
au niveau d'entendre des questionnements de la justification.

395           Je conçois votre rôle comme étant celui de chien de garde en environnement, j'ai pas de  
problème.

              Le sens de ma question, je veux ramener le sens de la question ni plus ni moins au vrai  
débat, à la justification qui est pas le vrai débat ici.

400           **PAR LE COMMISSAIRE:**

              Très bien. Mais je m'empresse de vous dire que la deuxième partie de l'audience, on va  
venir ici avec vous le 7 juillet, vous aurez tout le loisir de tout commenter, y compris les moyens  
déployés actuellement pour prévenir d'éventuels dégâts. Vous allez pouvoir les commenter, et  
405           j'en tiendrai compte évidemment. Je vais vous écouter.

              Alors vous avez tout le loisir de commenter à la fois le sujet de la démarche, mais  
également l'adéquation entre l'effort qu'on fait ici par rapport aux enjeux véritables selon vous.  
On va vous écouter pleinement, d'accord!

410           Maintenant, la question est posée, peut-être que je passe au MRNF, au ministère des  
Ressources naturelles d'abord, et puis après Pêches et Océans Canada.

415           Est-ce que la démarche proposée ici, c'est quoi la probabilité que ça pourrait nuire à une  
espèce ou des espèces rares ou menacées ou vulnérables, voilà!

**PAR Mme MARIE-JOSÉE GOULET:**

420           Nous, au MRNF, on a des données, une mention en fait de méné d'herbe qui est un petit  
petit poisson qui habite dans les herbiers aquatiques justement.

              Cette mention-là n'a pas été confirmée par d'autres gens, donc non plus dans l'étude  
d'impact, mais je pense que les inventaires n'ont pas été faits non plus peut-être pour cibler ce  
genre d'espèces.

425

Donc il y a eu une mention, donc il est possible que l'espèce soit présente, puis éventuellement, c'est sûr qu'elle utilise beaucoup les herbiers dans son développement et sa vie au complet. Donc il est possible que les travaux aient un impact sur cette espèce-là.

430 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais c'est pas certain, leur présence n'est pas confirmée.

435 **PAR Mme MARIE-JOSÉE GOULET:**

Non, effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

440 Et encore moins pour les pointes d'interventions ponctuelles que le projet propose.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE GOULET:**

445 Exactement. Donc c'est ça. Réponse brève, c'est oui, c'est possible, mais pas certain.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

450 Monsieur Picard maintenant, pour les interventions ponctuelles proposées, on anticipe quoi de façon raisonnable en termes de pertes d'habitats de poisson, de un?

455 Deux, est-ce que ça vous semble, les mesures de compensation pour les pertes irréductibles qu'on peut pas éviter, est-ce que ça serait quelque chose de difficile potentiellement ou pas?

460 Et j'aimerais peut-être, pour approfondir la question, c'est quoi l'état actuel des tractations, de négociations impliquant la Régie et vous, à propos des démarches à venir pour prévenir ou compenser éventuellement la perte d'habitats de poisson?

**PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

465 Donc pour répondre à votre question en trois (3) volets, on ne parle pas dans ce cas-ci de destruction d'habitats du poisson, mais on va parler plutôt de perturbations.

Donc on ne va pas détruire les habitats, on va perturber les habitats. Les habitats qui vont être perturbés doivent être autorisés.

470 Donc nous, on n'autorise pas de projet, on autorise une perte ou une perturbation  
d'habitats du poisson.

Et les habitats qui vont être perturbés, ces pertes-là devront être autorisées...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

475 Ça, c'est rare qu'un ministre désigne son mandat comme étant: Nous avons  
exclusivement la responsabilité d'autoriser des perturbations! Mais c'est très précis aussi, je  
trouve!

480 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

Bien, la loi est claire. La loi dit: Nul ne peut détruire, détériorer ou perturber l'habitat du  
poisson, sauf sous autorisation du ministre!

485 Donc là, on parle d'une perturbation. Ce qu'on fait, c'est qu'on va retirer des herbiers  
aquatiques et des substrats qui sont actuellement utilisés par certaines espèces de poissons dont  
les poissons fourrages, les espèces de poisson proie, et on va créer des milieux qui peuvent être  
favorables pour d'autres espèces, soit des prédateurs.

490 Donc c'est une perturbation de l'habitat du poisson, étant donné qu'on doit autoriser cette  
perturbation-là, donc on doit s'assurer qu'il n'y a pas de dommage à l'habitat.

On a demandé au promoteur de compenser les pertes d'habitats du poisson.

495 Comme vous pouvez bien vous en douter, les pertes sont quand même en superficie,  
c'est quand même une superficie qui est appréciable, on parle de seize virgule cinq hectares  
(16,5 ha). Mais il faut toujours revenir au fait aussi que la perte a été jugée acceptable et  
compensable, et c'est une perturbation. Donc on doit considérer tout ça dans l'analyse.

500 C'est ce qui a été signifié depuis le départ au promoteur. On a demandé au promoteur de  
travailler sur un concept de compensation qui va intégrer différentes composantes de l'habitat  
pour des espèces qui sont valorisées. Dans ce cas-ci, on a ciblé l'achigan à petite bouche et le  
doré.

505 Donc je travaille fort pour essayer d'optimiser le concept de compensation, qu'on appelle  
un concept intégrateur, c'est-à-dire un concept qui va intégrer plus qu'une fonction d'habitat du  
poisson. Et c'est dans la veine actuellement sur laquelle le promoteur et son consultant  
travaillent, et on est en étroite collaboration là-dessus.

510 Donc ça chemine très bien. On est sur le point de s'entendre sur un concept. Les  
grandes lignes sont jetées; maintenant, il reste à, ce qu'on appelle, à produire un énoncé

d'envergure qui va nous faire apprécier l'ampleur des travaux, la localisation des aménagements et aussi la nature du suivi qui va être assujéti ou qui va être associé à cette compensation-là.

515 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc selon vous, il n'y a pas à l'horizon, il est peu probable qu'il y ait empêchement majeur d'ordre technique ou d'ordre des moyens ou des choses comme ça?

520 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

Pour émettre notre autorisation?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

525

Oui.

**PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

530

Bien là, vous savez que lorsqu'on décide d'autoriser une perte d'habitats du poisson, ça déclenche ce qu'on appelle la Loi canadienne d'évaluation environnementale.

535

Et là, on doit consulter tous les ministères fédéraux qui seraient potentiellement impliqués ou qui auraient une expertise à émettre; on peut penser dans ce cas-ci à Environnement Canada, on peut penser peut-être à Transports Canada pour ce qui est de la navigation.

Tout ça est en train de se mettre en branle. On a avisé directement le promoteur de cela en avril dernier que la LCEE allait être déclenchée.

540

Donc nous, en tant que ministère, on doit attendre que l'évaluation environnementale au niveau fédéral soit conclue avant de pouvoir dire si on va émettre ou pas notre autorisation. On ne peut pas émettre une autorisation en cours de processus d'examen.

545

Je voulais juste préciser peut-être un point! J'ai peut-être été un peu vague. Je parlais qu'on travaillait avec le promoteur à élaborer un projet de compensation, mais il faut aussi impliquer mes collègues du MRNF aussi qui sont impliqués dans les discussions.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

550

Oui, c'est clair.

Madame Gélinas.

**PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:**

555

Bien c'était peut-être juste pour bonifier ce que Serge-Éric disait. C'est que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a aussi certaines lignes directrices concernant les pertes d'habitats pour tout projet dans des habitats, notamment l'habitat du poisson.

560

Ce qu'on demande au promoteur, dans un premier temps, c'est d'essayer d'éviter les pertes d'habitats. C'est la première étape.

565

On ne peut pas aller à la compensation directement, nous, on demande d'éviter. Après, minimiser les impacts et en tout dernier lieu, s'il y a toujours des impacts qui demeurent, ils doivent être compensés.

Ça fait que dans ce cadre-là, on travaille avec le promoteur et MPO, justement pour arriver à regarder les compensations qui pourraient être acceptables.

570

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Peut-être, madame Goulet, pouvez-vous reprendre l'espèce de poisson?

575

**PAR Mme MARIE-JOSÉE GOULET:**

Le méné d'herbe, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

580

D'accord, OK, ça va.

Monsieur Larocque, alors là, quand on revient, là, vous allez m'entretenir en détail de ce qui vous semblait comme étant des carences.

585

**PAR M. JACQUES LAROCQUE:**

Ma question était quand même dans le sens des espèces rares qui seraient menacées. J'ai peut-être pas eu de réponse.

590

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Il y a cette possibilité de cette espèce de poisson que madame Goulet vient de mentionner, mais c'est à peu près tout.

595

Le reste, c'est des pertes d'habitats, et ça ne semble pas être un défi majeur.



Alors il restait peut-être monsieur Rochon qui aurait autre chose à ajouter?

**PAR M. YVES ROCHON:**

600

Bien, je sais pas si vous voulez aussi un petit peu analyser la situation au niveau des espèces floristiques.

Je peux demander à madame Nault d'expliquer un peu la situation là-dessus.

605

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, c'est pas seulement les poissons.

610

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

C'est sûr que quand on pense à des espèces menacées ou vulnérables, on pense aussi aux espèces floristiques.

615

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien sûr.

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

620

Sur le terrain en ce moment, il y a deux (2) occurrences d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, puis qui sont plus proches du projet.

On pense à l'élyme des rivages et la persicaire faux-poivre-d'eau, donc ce sont des espèces qui se retrouvent en rivage, donc en milieu parfois inondé, parfois exondé.

625

Donc évidemment, bon, si on regarde le projet, on garde pour la plupart des zones un dix mètres (10 m) de conservation. L'atteinte du projet à ce moment-là serait peu probable sur ces espèces-là, à part les endroits où est-ce qu'on va draguer jusqu'au bord.

630

Il faut aussi mentionner qu'il y a deux (2) autres espèces qui pourraient se retrouver sur le terrain, étant donné le milieu qui leur est disponible, qui serait intéressant à aller chercher, faire un inventaire pour aller chercher ces espèces-là, c'est l'utriculaire à bosse, puis l'utriculaire à fleur inversée qui sont aussi des espèces qui sont susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables.

635

**PAR LE COMMISSAIRE:**

640 Maintenant qu'on parle de ça, qu'est-ce qu'on fait si on détecte des peuplements ou des individus d'espèces comme ça dans le cadre d'un projet comme ça? C'est quoi la démarche à suivre selon la loi dans un cas comme ça?

645 Parce que s'il s'agit de nul ne peut effectivement endommager ou toucher un individu d'une espèce vulnérable ou menacée, bon, au prix d'arrêter le projet? Est-ce qu'il y a une transplantation possible, c'est quoi les chances de réussite, etc.?

**PAR M. YVES ROCHON:**

650 Bien, je pense d'où l'importance justement de la justification d'un projet. Parce que c'est sûr que si des occurrences d'espèces menacées sont présentes dans les herbiers où le promoteur desquels il veut retirer les herbiers, alors là, il faut vraiment justifier l'enlèvement d'un tel herbier, parce qu'une espèce qui a un statut précaire, il faut la protéger.

655 Donc ça peut conduire à discuter avec le promoteur pour changer son pattern de travail, modifier ses zones, des choses comme ça, ou analyser avec l'espèce qui est là, bien, c'est quoi exactement la situation, est-ce qu'elle est présente partout dans le lac.

660 Il faut aller un petit peu plus en profondeur sur l'analyse de la présence de l'espèce, puis c'est quoi l'impact réel sur l'habitat de cette espèce-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

665 Et si on arrive à conclure qu'il y a quelques individus d'une espèce concernée par la loi, est-ce que ça peut se déplacer avant l'intervention?

**PAR M. YVES ROCHON:**

670 Bien, c'est des espèces qui vivent en milieu riverain, là, donc on peut difficilement les déplacer.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ce que j'imagine, oui.

675 **PAR M. YVES ROCHON:**

C'est ça, effectivement. Donc c'est plutôt qu'il faut déplacer les zones d'intervention, je pense que c'est peut-être l'élément le plus logique.

680 Par contre, déjà le promoteur en éloignant déjà de dix mètres (10 m) de la rive ses zones d'intervention, à l'exception de la plage – puis au niveau de la plage, je pense que le risque qu'une espèce menacée là est quand même assez faible, donc on n'appréhende pas qu'il y ait de problématique à ce niveau-là.

685 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

Alors merci beaucoup monsieur Larocque.

690

---

**SERGE PILOTE**

695 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Serge Pilote. On vous écoute.

**PAR M. SERGE PILOTE:**

700

Monsieur le Commissaire, j'aimerais qu'on parle un petit peu de l'efficacité des bandes riveraines. Moi, hier, j'ai fait le tour et j'ai observé qu'il y a beaucoup d'endroits où les gazons se rendent au bord de l'eau comme ça.

705

Quand on sait que dans l'étude d'impact, on mentionne que quarante-huit pour cent (48 %) des berges des Trois Lacs qui sont soit artificialisées ou en partie dégradées, ma première question là-dessus est: Quels offerts qu'on doit mettre, que le promoteur, que les riverains sont prêts à mettre pour revégétaliser les zones qui sont dégradées, afin de permettre de retenir les sédiments et aussi un certain nombre de polluants qui sont absorbés par la bande riveraine?

710

Il y a plusieurs documents qui traitent de ce problème-là, en termes de largeur de bandes riveraines et d'efficacité de rétention des sédiments, je pense qu'on les mentionnera pas ici...

715 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, on les a.

**PAR M. SERGE PILOTE:**

720

... c'est connu par les gens du ministère.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

725 Mais ça nous permet d'aborder la question qu'on a lancée hier soir, la question d'éventuellement nous entretenir de quelques éléments éventuels dans le plan directeur pour lequel la Régie s'est engagée.

730 Alors ce serait peut-être le moment, d'abord de répondre à la question de monsieur Pilote, et par la suite, enchaîner.

**PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:**

735 Oui effectivement. Merci monsieur le Commissaire de nous ouvrir la porte sur le plan directeur, effectivement.

Une réponse en deux (2) temps, c'est-à-dire premièrement sur les bandes riveraines.

740 Seulement pour rappeler que sur les quatre (4) municipalités riveraines, trois (3) d'entre elles ont à ce jour adopté un règlement sur la protection des rives. À ce titre, la quatrième qui est Tingwick, présentement, ce processus est en cours d'adoption; c'est-à-dire que Tingwick est en train de revoir la refonte complète de sa réglementation municipale, donc ce règlement sur la protection des rives sera inclus dans cette refonte complète là.

745 À ce titre, j'inviterais monsieur David Bélanger de la Ville d'Asbestos à nous exprimer les efforts qui sont faits par sa municipalité dans le respect de cette réglementation-là. Monsieur Bélanger qui est juste à l'avant ici.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

750 Monsieur Bélanger, allez-y.

**PAR M. DAVID BÉLANGER:**

755 Monsieur le Commissaire, David Bélanger, directeur de l'inspection à la Ville d'Asbestos, représentant de la Ville aujourd'hui pour l'audience.

760 Donc effectivement, la Ville, les élus ont constaté certaines problématiques par rapport à la bande riveraine du lac Les Trois Lacs, ce qui a amené à l'adoption du règlement, dudit règlement dont monsieur Michaud a fait mention.

On demandait aux gens dans ce règlement d'effectuer, de mettre en œuvre tout ce qu'il fallait pour faire une bande riveraine au plus tard au 31 décembre 2007.

765           Donc les efforts qui ont été faits depuis pour vérifier et contrôler cette bande riveraine là ont été à l'été 2008 bien sûr, de vérifier l'ensemble des propriétés riveraines et leur bande riveraine qui était aménagée ou non selon le cas.

770           Un rapport a été émis suite à cette inspection-là. Je dirais que c'était plutôt une inspection de vérification, parce qu'à la Ville, on n'a pas comme politique de sortir le bâton tout de suite. On vérifie d'abord, puis on essaie de convenir avec les gens comment est-ce qu'on va faire en sorte de respecter la réglementation.

775           À ce titre-là, on a eu la collaboration de l'Association des riverains et puis on a expliqué aux gens de quelle manière ils pouvaient aménager une bande riveraine, un à un s'il le fallait, dans les cas où c'était nécessaire.

780           Ensuite, on vient de terminer, vendredi dernier, une deuxième vérification, c'est-à-dire à savoir le fruit qu'on porté nos conseils, nos discussions avec les citoyens de l'été dernier.

          Le rapport est en émission actuellement.

785           Et puis cette année, on y va de façon plus restrictive, c'est-à-dire qu'on a émis aux citoyens, soit une lettre leur disant que leur bande riveraine était adéquate ou était bien partie, si je peux m'exprimer ainsi, ou bien une lettre leur disant que d'ici un mois, on allait revérifier la bande riveraine, leur expliquant le règlement, leur expliquant encore une fois comment faire, et puis si la bande riveraine n'était pas adéquate, que des mesures qui allaient être prises entre autres contravention pour le non-respect du règlement en vigueur.

790           **PAR LE COMMISSAIRE:**

          D'accord.

795           **PAR M. SERGE PILOTE:**

          Est-ce que cette réglementation-là peut être déposée?

          Est-ce que cette réglementation-là puis les indications qu'on a données aux citoyens avec cette réglementation, est-ce que ça peut être déposé?

800

**PAR LE COMMISSAIRE:**

          C'est déjà reçu. Ça fait partie.

805

**PAR M. SERGE PILOTE:**

          C'est déjà déposé, OK.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

810 C'est consultable en ligne.

**PAR M. SERGE PILOTE:**

815 Je vais poser ma deuxième question!

Ma deuxième question est: Qu'est-ce qui vous apparaît comme étant une bande riveraine adéquate? Parce qu'il y a beaucoup de monde qui disent, une bande riveraine, c'est juste de faire une bande comme ça d'arbustes au bord de l'eau. Il y a des gens qui disent que c'est deux mètres (2 m), il y a des gens qui disent que c'est trois mètres (3 m).

820

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors on va poser la question à monsieur Bélanger.

825 C'est quoi, monsieur Bélanger, la norme que vous utilisez, les distances?

**PAR M. SERGE PILOTE:**

Et cette norme-là provient d'où?

830

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Et puis on va peut-être reprendre, est-ce qu'il y a des représentants de Saint-Rémi et Wotton ici avec nous? S'ils ont des mesures semblables, ce serait intéressant de les entendre aussi.

835

Mais allez-y d'abord, monsieur Bélanger.

**PAR M. DAVID BÉLANGER:**

840

Je peux vous faire une lecture de l'article qui définit clairement la bande riveraine.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

845 Allez-y.

**PAR M. DAVID BÉLANGER:**

Donc on demande à toute propriété riveraine au lac Les Trois Lacs:

850

"Devra au plus tard le 31 décembre 2007, maintenir ou aménager une bande naturelle sur une profondeur de deux mètres (2 m) à partir de la rive s'étendant vers les terres. Et dans les cas de mur de soutènement, la bande riveraine à aménager devra être aménagée à partir du bas du mur."

855

Bien sûr il y a une question de gros bon sens à vérifier sur le terrain, dans le cas où le cours d'eau ou le lac en l'occurrence arrive directement sur un mur de soutènement existant, on comprend bien qu'il est pas possible d'aménager une bande riveraine à partir du bas du mur.

860

Donc c'est là que devient importante l'intervention auprès du citoyen cas par cas, pour voir avec lui qu'est-ce qui est possible d'aménager. Ce qu'on demande de faire, dans le cas d'un mur de soutènement, c'est d'aménager la végétation qui pourrait descendre sur le mur, pour éviter que ce mur-là soit exposé au soleil, bon, avec les conséquences qu'on connaît.

865

Et puis la bande de deux mètres (2 m) a été établie par règlement, parce que tout d'abord, c'est ce qu'on jugeait qui serait bien et qui serait abordable pour le citoyen aussi.

870

C'est bien évident, quand on fait un règlement, on peut pas demander aux citoyens de passer de zéro (0) à dix (10) dans les premières années. Je ne présumerai pas de l'intention de la Ville d'Asbestos, c'est-à-dire de son conseil municipal.

875

C'est bien sûr que s'il y avait des efforts à ajouter au niveau de soit la largeur de la bande riveraine ou d'autres éléments à ajouter au règlement, on est toujours ouvert bien sûr à vérifier ce qui est faisable au Conseil de ville.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

880

Et j'imagine que les distances que vous reprenez, deux mètres (2 m), etc., c'est conforme à la politique?

**PAR M. DAVID BÉLANGER:**

885

En fait, la politique, je pourrais laisser à ce moment-là les collègues du ministère répondre.

Mais pour ce qui est d'une bande de végétation, je ne crois pas que la politique soit aussi précise à ce niveau-là, pour dire d'avoir une bande de végétation de deux mètres (2 m) pour un terrain déjà aménagé.

890

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il y a des critères quantitatifs, monsieur Rochon, pour la politique, ou ça demeure des consignes à caractère qualitatif simplement?

**PAR M. YVES ROCHON:**

895

En fait, la politique visait l'aménagement de nouveaux terrains comme tels, où ce qu'on demande de maintenir une bande de dix (10 m) à quinze mètres (15 m)...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

900

Et non pas des terrains déjà existants?

**PAR M. YVES ROCHON:**

905

Au niveau des terrains déjà existants, la politique suggère fortement la reprise d'une bande de dix mètres (10 m) à quinze mètres (15 m).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

910

De dix (10 m) à quinze mètres (15 m)?

**PAR M. YVES ROCHON:**

915

Oui, c'est ça. Pourquoi cette grandeur-là, c'est qu'on constate, avec des revues de littérature, que c'est à peu près la distance minimale pour recréer ce qu'on dit un écotone riverain, un écosystème intéressant.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

920

Stable.

**PAR M. YVES ROCHON:**

925

Stable, c'est ça.

**PAR M. DAVID BÉLANGER:**

930

Si vous permettez, monsieur le Commissaire, en fait ce qui a été considéré également dans la situation qui prévaut, c'est-à-dire le règlement ici, c'est que la bande de dix (10 m) à quinze mètres (15 m), dans bien des cas, va se rendre jusqu'à la résidence ou va couvrir le terrain en totalité, donc c'est pourquoi on a précisé ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

935

Non, on comprend le contexte qui ne se prête pas avec la même facilité dans tous les cas, c'est clair, et ni les propriétés une par une, d'accord.



Est-ce qu'on peut dire la même chose où des mesures semblables se trouvent aussi du côté de Wotton ou Saint-Rémi-de-Tingwick?

940 **PAR M. ANDRÉ LAFONTAINE:**

On a des représentants de chaque municipalité ici.

945 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors écoutez, je vais vous entendre, si vous estimez, si vous avez des mesures particulières au-delà de ce qui s'est dit, alors je vous invite à venir prendre la place de monsieur Bélanger pour compléter l'information. Alors libre à vous.

950 **PAR Mme CAROLE VAILLANCOURT:**

C'est pas nécessairement...

955 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il va falloir vous identifier, voilà, venez au micro!

**PAR Mme CAROLE VAILLANCOURT:**

960 Directrice générale pour la municipalité de Wotton. C'est pas au-delà du cinq mètres (5 m), mais dans la réglementation sur le zonage agricole, on vous a remis la partie sur la Protection des rives et du littoral. Et c'est à l'intérieur de ça qu'on demande, à l'article 60, on parle d'une bande à l'état naturel de cinq mètres (5 m).

965 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

970 **PAR Mme CAROLE VAILLANCOURT:**

Je veux juste dire une petite chose! À propos de Wotton, c'est sûr qu'on est moins touchés, mais on est quand même touchés un petit peu, c'est la partie du premier lac, mais j'ai pas beaucoup de résidents...

975 **PAR LE COMMISSAIRE:**

On a vu ça ce matin.

**PAR Mme CAROLE VAILLANCOURT:**

980

C'est pour ça que je voulais juste le mentionner.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

985

Non, c'est clair, on a compris le contexte grâce au travail de guides, l'excellent travail de guides que monsieur Fréchette nous a fait et monsieur Lafontaine aussi. Merci beaucoup.

Alors oui!

990

**PAR M. JACQUES FRÉCHETTE:**

Monsieur le Commissaire, mon nom est Jacques Fréchette, je suis maire de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

995

Je crois qu'on a, au niveau des quatre (4) municipalités, la même réglementation. On n'est peut-être pas rendus au même stade pour l'application.

Si on y va sur une échelle de 10, peut-être que chez nous, on est peut-être à 3, comparativement à ce qu'il y a du côté d'Asbestos qui peuvent être à 7 ou 8, je le sais pas, là.

1000

C'est dans ce sens-là, ça s'en va, c'est la même réglementation, en fin de compte.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1005

D'accord, parfait, merci beaucoup.

**PAR M. ROBERTO TOFFOLI:**

1010

Monsieur le Commissaire, un autre commentaire! Pour répondre à la question de monsieur Pilote concernant l'efficacité de la bande riveraine!

En milieu agricole, la bande riveraine est de trois mètres (3 m) au-dessus, à partir de la ligne des hautes eaux. Donc l'efficacité de la bande riveraine a été démontrée de façon expérimentale, si on fait passer les sédiments qui viennent d'un champ agricole dans une bande de trois mètres (3 m), donc de façon diffuse, de façon continue.

1015

Mais malheureusement, en conditions de terrain, c'est rarement ce qu'on va retrouver. On va retrouver, bon, même si on a une bande riveraine de trois mètres (3 m), on a souvent de l'écoulement préférentiel qui fait en sorte que les sédiments vont passer au travers la bande riveraine sans être stoppés par la bande riveraine comme telle.

1020

1025 Donc c'est sûr que pour l'instant, même si les municipalités appliquent la réglementation au niveau des résidences, tout ça, il reste qu'il y a une bonne partie des sédiments qui peuvent provenir du secteur agricole qui sont pas nécessairement stoppés par la bande riveraine dans l'état actuel.

1030 Puis il faut dire aussi que la bande riveraine n'est pas nécessairement respectée partout en milieu agricole actuellement. On n'a pas de donnée pour spécifiquement le bassin de Nicolet Sud-Ouest, mais pour les résultats du portrait agroenvironnemental qui ont été publiés en 2007, on parle environ de quatre-vingts pour cent (80 %) de bande riveraine qui est respectée, selon les déclarations des producteurs.

1035 Il faut spécifier que c'est selon les déclarations, c'est non pas une enquête qui a été faite sur le terrain.

Donc il reste encore qu'il y a une bonne partie des sédiments qui peuvent passer au travers de la bande riveraine.

1040 Donc on peut pas affirmer que même dans les conditions actuelles, même dans un monde parfait, si la bande riveraine était respectée partout à trois mètres (3 m), que ça va empêcher complètement les sédiments de se rendre dans le cours d'eau.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1045 D'accord, très bien.

Merci beaucoup monsieur Pilote.

1050 Alors on va passer le deuxième temps maintenant pour ce qui est des éléments qu'on pourrait peut-être éventuellement trouver dans le plan directeur!

**PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:**

1055 Oui effectivement, comme vous l'aviez souligné hier, vous auriez aimé, vous apprécieriez qu'on vous précise les grandes lignes que pourrait être un plan directeur, effectivement c'est de façon théorique, hypothétique, parce qu'entre autres, on a une collaboration à établir avec notre organisme de bassin versant sur ça.

1060 Mais malgré tout, on a déjà des lignes qui sont assez stables. On a dit, on a déjà le tiers du bassin versant qui est caractérisé, ça fait qu'on a quand même une bonne idée des orientations d'un plan directeur.

Je laisserais encore là monsieur Gagnon nous préciser les éléments de ce plan-là.

1065 **PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

Monsieur le Commissaire, peut-être juste avant d'aborder ce sujet-là, un élément complémentaire d'information au niveau des bandes riveraines!

1070 Dans le premier rapport d'étude d'impact qui a été produit en 2006, à la page 39, il y a une carte qui fait état, qui cartographie l'état des bandes riveraines et qui indique les parties gazonnées, les parties qui sont déjà végétalisées, tout ça. Ça peut donner une information additionnelle aux gens qui n'auraient pas eu l'occasion de visiter le terrain aujourd'hui.

1075 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

1080 **PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

Donc pour revenir aux éléments structurants du plan directeur, on s'est fait une petite table de concertation rapide ce midi pour plancher sur les principaux éléments qu'on pense qui pourraient s'inscrire dans un éventuel plan directeur de l'eau à l'échelle du bassin.

1085 Vous comprenez aussi que la Régie ne sera pas le seul instigateur de ce plan directeur là. Nous avons beaucoup de partenaires, et c'est dans ce contexte-là aussi qu'on présente des éléments, mais ce sont certains éléments du plan directeur, d'autres pourront être apportés justement par les éléments qu'on vous propose ici dans le plan directeur.

1090 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Excusez-moi, monsieur Gagnon, mais il va y avoir quand même une responsabilité principale de coordination pour mener la chose, ce serait la Régie ou ça serait une entité à créer éventuellement?

1095 Est-ce que c'est clair, ça, ou pas encore?

1100 **PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

Bien, je pense que oui, c'est la Régie qui serait...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Avec la collaboration évidemment, d'accord, très bien.

1105

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

1110 Tout à fait. Alors la première étape pour la Régie, ce serait la formalisation d'une table de concertation élargie.

Il y a déjà une table de concertation qui a été formée, sauf qu'elle est pas réellement formelle, et l'idée aussi, en la formalisant, c'est peut-être d'inviter d'autres partenaires à s'inscrire à cette table, pour justement avoir un impact à l'échelle du bassin versant.

1115 Un autre élément que nous jugeons structurant serait l'identification des sources d'apports de sédiments à l'échelle du bassin, mais plus précisément dans les tributaires qui arrivent au lac Les Trois Lacs, et principalement aussi dans les premiers kilomètres ou le premier kilomètre près du lac.

1120 Parce qu'il y a eu beaucoup d'interventions, beaucoup de caractérisations à l'échelle du bassin, mais moins à l'échelle des tributaires près du lac. Alors c'est un élément qu'on voudrait cibler pour éventuellement faire des interventions.

1125 Un autre élément, ce serait la caractérisation et la végétalisation des bandes riveraines. C'est un élément qui a été apporté tout à l'heure.

1130 Donc arriver avec une caractérisation plus fine du travail qu'il y a à faire au niveau de la végétalisation des bandes riveraines et qui pourrait se faire par une carte qui identifie les secteurs ciblés pour des interventions éventuelles où on a à travailler la bande riveraine.

1135 Et évidemment, pour s'assurer que tout ça se fasse, ce serait la mise en application d'une réglementation des bandes riveraines. Actuellement, on est dans un processus où il y a des réglementations qui sont implantées, qui ont cours, mais on veut renchéir sur la mise en application de cette réglementation-là, pour s'assurer qu'il y a réellement un suivi qui est fait et un respect de l'application du travail au niveau des bandes riveraines.

1140 Un autre élément aussi qui est important, parce qu'on parle souvent d'apports de phosphore, ce serait la mise en œuvre d'un suivi des installations septiques. En fait, ça pourrait être sous la forme d'un registre.

Et si les installations ont besoin de correctifs, les réaliser, ces correctifs-là.

1145 Alors au fil des années, en maintenant un registre et en faisant un suivi et en apportant les correctifs au besoin, je pense qu'on arriverait rapidement à faire le tour des problématiques d'apports de phosphore aux limites du bassin qui touche les Trois Lacs.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1150 Actuellement, c'est quoi le pourcentage des riverains qui ont des fosses septiques qui ne sont pas raccordées à un système d'égouts et de traitement des eaux, soit par traitement secondaire, boues activées, soit étang aéré, c'est quoi le pourcentage?

Le resserrement sur ce plan toucherait combien?

1155 **PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:**

Au niveau du pourtour direct du lac, on a soixante pour cent (60 %) des résidents qui sont branchés sur un égout collecteur.

1160 Et le quarante pour cent (40 %), donc qui est du côté de Saint-Rémi-de-Tingwick, qui est sur des installations septiques, et en fonction du Q-2, r.8, résidences en milieu isolé, et il y a un projet qui est sur la table présentement de raccordement des égouts collecteurs...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1165 Il en a été question ce matin d'ailleurs.

**PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:**

1170 Oui, on a discuté effectivement d'un projet de raccordement.

Donc ultimement, l'ensemble des propriétés serait raccordé, directement au pourtour du lac. Lorsqu'on élargit tout ça au secteur du sous-bassin versant, bien, l'ensemble du bassin versant des Trois Lacs est essentiellement, hormis la partie dans Asbestos, lorsqu'on tombe dans le milieu rural, c'est des gens sur installations septiques.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1180 D'accord.

De votre côté, monsieur Rochon, des éléments d'un plan directeur qui ressembleraient à ça, ça vous serait quelque chose de raisonnable comme point de départ ou y a-t-il d'autres éléments?

1185 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bien, je peux peut-être élaborer des éléments, puis madame Nault pourra compléter.

1190 Je pense que c'est un bon départ. De toute façon, il y a un bon départ dans le dossier au niveau du plan directeur, parce qu'avec l'étude d'impact puis les différentes interventions qui ont été faites sur le territoire, l'initiateur, la Régie possède déjà beaucoup de données de base.

Puis le fait de faire une table de concertation élargie, c'est effectivement un facteur clé.

1195 Parce que comme j'ai dit hier, le but du plan directeur, c'est pas de produire un document, mais d'aller chercher une concertation sur le territoire, pour que tous les acteurs qui ont un rôle à jouer jouent leur rôle. Donc c'est ça qui est primordial dans la démarche comme telle.

Alors à ce chapitre-là, je pense que les interventions qui sont proposées sont bonnes.

1200 J'ajouterais peut-être vite comme ça, à froid, quand on parle de vérifier les fosses septiques, tous ces systèmes d'assainissement individuels de résidences isolées, je pense qu'il est bien important de faire l'analyse sérieusement et actuellement, il y a des guides qui ont été élaborés, qui sont disponibles par le ministère.

1205 Parce que c'est sûr qu'un système bien installé avec un champ d'épuration, conformément aux standards, avec la bonne épaisseur de matériel, tout ça, ça a été démontré que c'est efficace au niveau du phosphore. Parce qu'il faut comprendre que c'est le sol qui retient le phosphore, c'est pas le système comme tel.

1210 Le sol a des capacités normales, lorsqu'on retrouve du fer et de l'aluminium dans le sol d'une façon naturelle, ces métaux-là ont la capacité de retenir le phosphore dans le sol.

1215 Donc il faut comprendre que la fosse septique, si ça marche pas, bien, les excréments qui sont dans la fosse qui sont dégradés se dégradent en plusieurs éléments dont le phosphore, et le phosphore, s'il n'est pas trappé dans le sol, bien, il suit la goutte d'eau, puis il s'en va finalement vers le lac.

1220 Donc c'est très important de bien s'assurer que la fosse septique a été bien installée selon les standards, puis c'est ça, dernièrement, on a des guides qui ont été rendus disponibles pour bien faire ce travail-là.

1225 Parce que les gens ont l'impression que s'ils vident leur fosse, c'est réglé, mais c'est pas juste ça. Il y a plus d'éléments.

Il y a peut-être aussi un autre élément, je pense, qu'il faut apporter une attention particulière, c'est le réseau de drainage routier. Parce que ça aussi, ça peut créer des surprises.

1230 On a certain cas où ce que finalement, le drainage routier générerait plus de problématiques de sédiments que d'autres secteurs dans le bassin versant.

1235 Des kilomètres de route en gravelle qui drainent dans le fossé du sédiment, puis ce sédiment-là s'en va dans le fossé, puis s'en va directement à un tributaire du lac, ça peut créer des problèmes. Encore là, il y a des techniques et des façons de s'assurer que ce matériel-là reste dans les fossés. Il y a des façons de faire, des fossés avec des petits bassins de sédimentation, il y a des techniques qui sont quand même éprouvées là-dessus.

C'est peut-être les deux (2) éléments que je voyais. Madame Nault pourrait compléter.

1240 **PAR Mme ISABELLE NAULT:**

J'aurais juste un dernier point à apporter. C'est peut-être aussi d'amener un travail terrain pour faire de la sensibilisation directement auprès des riverains, des agriculteurs. Au niveau des agriculteurs donc, instaurer les pratiques aux champs.

1245 Puis au niveau des riverains, des bonnes pratiques environnementales, utiliser des produits sans phosphore; la bande riveraine, renaturalisation non seulement de la bande riveraine, mais aussi au niveau des terrains, pas seulement la première ligne du lac, mais aussi la deuxième et la troisième.

1250 Puis diminuer l'usage d'engrais et de pesticides, entre autres choses.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1255 D'accord. Madame Dauphin.

**PAR Mme KARINE DAUPHIN:**

1260 En fait, j'approuve complètement les problématiques, puisque c'est les problématiques qu'on a de toute façon relevées à l'échelle du bassin versant de la rivière Nicolet.

1265 Donc effectivement, caractériser les bandes riveraines, c'est primordial. Puis aussi le suivi des installations septiques qui, pour nous, est vraiment une grosse problématique, puisqu'on n'a aucune donnée. Donc c'est parfait dans ce sens-là.

Je rajouterai aussi peut-être, d'ajouter un point, ce serait la gestion des crues aussi, des débits de crues, parce qu'il y a un apport en plus, étant donné la vitesse du courant, qui fait comme un apport supplémentaire de sédiments.

1270 Donc peut-être travailler sur ce point également, avoir des données plus précises sur les débits de pointe. Parce qu'en aval, il y a énormément – bien déjà au niveau du lac, j'ai vu des photos qui font qu'on a des fortes montées d'eau assez rapides, et il y a ces phénomènes qui existent aussi vraiment sur toute la rivière Nicolet Sud-Ouest.



1275           Donc ce serait peut-être à rajouter également dans le plan directeur de l'eau.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1280           Monsieur Gagnon ou monsieur Michaud, on parle de quel horizon en termes de temps pour la mise en œuvre, y compris le suivi et tout ça? On parle de quel cycle temporel, combien d'années?

**PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:**

1285           Dans la résolution qui entre autres a été déposée à même l'addenda 3, on parle d'un plan directeur qui sera réalisé d'ici 2011. Parce qu'on parle d'une démarche de concertation qui prend quand même un certain temps.

1290           On voit déjà là qu'il y a des prémisses, des bonnes suggestions qui sont amenées. Mais là, ça prend un travail sérieux de s'asseoir et de réflexion, donc d'ici 2011, ce plan-là devrait être effectif.

1295           Mais c'est en parallèle avec la démarche que COPERNIC fait eux-mêmes de PDE pour l'ensemble du bassin.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Monsieur Gagnon, oui.

1300           **PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

Peut-être pour ajouter, il nous restait un sixième point à nos éléments structurants!

1305           Il y a plusieurs interventions qui ont déjà été ciblées à l'ensemble du bassin ou dans divers secteurs du bassin. Ce qu'on voudrait faire par le biais de la table de concertation avec nos partenaires, c'est justement de réunir toutes ces interventions-là qui ont été ciblées, puis si elles n'ont pas été réalisées, c'est de les mettre en œuvre.

1310           Parce que pour l'instant, c'est ça, il y a des choses qui sont faites un peu partout, il y a des études qui ont été réalisées; l'objectif du plan directeur, c'est pas de refaire des études, des études, des études, c'est réellement de mettre en œuvre des éléments qui ont été ciblés dans le bassin versant.

Donc ce serait notre sixième élément.

1315

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, très bien.

1320

---

**MARTIN BALLER**

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1325

Alors j'ai deux (2) inscriptions au registre, monsieur Martin Baller.

**PAR M. MARTIN BALLER:**

1330

Oui bonjour. J'ai une question qui peut sembler hypothétique, par contre c'est sur un fait vécu.

Ici en 2005, on a eu des inondations du lac Les Trois Lacs, et je voulais voir la différence au niveau des impacts environnementaux.

1335

Parce que c'est certain que les impacts environnementaux, lorsqu'il y a eu la crue des eaux, puis ça l'a été inondé, il y avait rien qu'on pouvait contrôler à ce moment-là, et il y a pas eu de BAPE non plus avant les inondations, donc on n'a pas pu faire le contrôle à ce moment-là.

1340

Et voir entre le projet qu'on a actuellement qui est quand même un projet qui a l'air sérieux, qui a l'air bien contrôlé, et les impacts environnementaux qu'on a pu vivre lorsqu'on a eu cette crue des eaux qui a fait une inondation qui était assez majeure ici. Sur une échelle de grandeur, au niveau de l'impact, au niveau des bancs de poisson, au niveau de toute la faune à l'intérieur de l'eau, tout ça, c'est quoi la grosse différence?

1345

Parce qu'à quelque part, on n'a pas pu contrôler à ce moment-là, il y a sûrement eu des gros changements en 2005 qui ont eu lieu, qu'on n'a pas pu contrôler, qu'on n'a pas pu répertorier, voir avant comment c'était et maintenant comment c'est rendu.

1350

Donc j'aimerais voir les impacts, pour voir la différence entre les deux (2), et voir de ce côté-ci qu'on connaît quand même les impacts qu'on peut limiter dans le temps.

Je sais pas s'il y a moyen de répondre à cette question-là.

1355

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Michaud, avez-vous quelque chose?

**PAR M. FRÉDÉRIC MICHAUD:**

1360

Je sais pas si nos collègues du ministère de l'Environnement ou des Ressources naturelles et Faune pourraient discuter un petit peu des impacts d'une crue spontanée sur un lac?

1365

**PAR M. YVES ROCHON:**

Bien, j'allais dire comme réponse de préambule, que Dame Nature n'est pas assujettie à la procédure!

1370

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ce qui facilite beaucoup les choses, non!

1375

**PAR M. YVES ROCHON:**

Bien, on peut difficilement comparer les impacts. Une chose que je peux vous dire, c'est que la nature comme telle s'adapte plus qu'on le pense à des événements ponctuels de crue ou des choses comme ça. Puis c'est ça qui forme les courants d'écoulement des eaux.

1380

Comme par exemple, vous avez un secteur de méandres au niveau de la rivière Nicolet, puis ce secteur de méandres là, c'est sûr qu'au fil des crues, va bouger; une rivière, c'est un peu vivant, on peut le voir un peu comme un organisme vivant qui s'adapte à ces différents débits.

1385

La question pourrait être posée aussi au niveau des étiages. Ça peut être très très problématique un étiage très très prononcé où ce que là, les poissons se réfugient dans des fosses, puis s'il y a moins de fosses, bien, ça devient plus difficile pour le poisson.

1390

Au niveau des crues, effectivement, il va y avoir un déplacement des populations. Il peut y avoir des choses, mais les gens au niveau de la Faune vont plus l'expliquer.

1395

Au niveau des plantes, normalement les plantes sont capables, les plantes qui sont habituées à vivre près des plans d'eau sont capables de supporter les inondations, puis c'est leur capacité à supporter ces inondations-là qui font qu'elles ont pris ce terrain-là par rapport aux autres.

1400

Puis c'est la même chose pour les macrophytes, tout ça, c'est des plantes qui sont capables de réagir à ce genre d'événement là de "l'endormance", de modifier leur façon de faire, d'arrêter leur croissance.

Il y a plein de mécanismes naturels qui permettent aux organismes de lutter contre des crues exceptionnelles au niveau floristique ou faunique, là.

1405 Ce que je pourrais rajouter aussi, c'est que l'événement des crues, il faut pas se le cacher, vient aussi au niveau des pratiques du bassin versant où ce qu'on a beaucoup augmenté le drainage, une partie du bassin versant, que ce soit pour justement les routes, comme je disais tantôt, ou pour les champs agricoles.

Ce qui fait que ça a un côté un petit peu dangereux, du fait qu'en facilitant le drainage, bien, les coups d'eau arrivent plus rapidement, parce que l'eau est pas retenue dans le réservoir.

1410 Donc ça, encore là, quand on parle de maintenir une bande riveraine dans tous les cours d'eau du bassin versant, bien, c'est aussi pour aider à supporter ces inondations-là, parce que cette bande riveraine là va avoir pour effet de ralentir l'écoulement. Parce que votre crue, au lieu de – je vais essayer de faire un histogramme, vous prendrez ça en note – une crue normale, c'est comme une cloche assez évasée. Mais plus on facilite l'écoulement des eaux dans notre  
1415 bassin versant, plus notre cloche, c'est notre même quantité d'eau, mais plus la cloche va monter comme ça, puis elle va redescendre, vous comprenez. L'eau va venir plus rapidement, puis elle va venir plus vite.

1420 Puis c'est ça qui risque de créer plus de dommages. Ça devient comme une pluie extrême comme telle, même si du point de vue de la pluie, c'était pas une pluie extrême, là.

Donc ça aussi, c'est le genre d'élément aussi, quand madame dit qu'au niveau des crues, il y a un travail à faire au niveau du bassin versant, c'est le genre d'élément qu'il faut lutter.

1425 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc la comparaison n'est pas facile à faire, mais de toute façon, comme l'un est sujet à des autorisations, l'autre pas!

1430 **PAR M. MARTIN BALLER:**

Ma deuxième question s'adresse plus encore à monsieur Rochon.

1435 C'est certain qu'au niveau de la nature, on dit que la nature reprend sa place. On peut dire aussi que dans le projet actuel, la nature aussi peut reprendre quand même relativement facilement sa place, ou elle est complètement détruite puis on oublie ça.

Je veux voir à quel point la nature peut reprendre sa place.

1440 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais on a compris hier, en fait corrigez-moi, monsieur Gagnon, mais on a dit, c'est une question de gagner dix (10) à quinze (15) ans. Donc implicitement que la nature finit par reprendre ses droits.

1445 Mais en tout cas, la question est envoyée à monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1450 Bien, votre question, c'est à l'effet, vous voulez dire la nature va reprendre sa place!  
1450 Bien, c'est sûr que nous, dans le dossier, si on fait un historique rapide, on a travaillé beaucoup avec l'initiateur pour arriver – au départ, le projet qui était soumis, c'est un projet de barrage avec, vous le connaissez probablement mieux que moi, où ce qu'on diminuait le niveau, puis on prévoyait d'aller chercher tout le littoral.

1455 C'est sûr que nous, on a travaillé beaucoup avec le promoteur pour qu'il nous trouve une solution plus adaptée, justement au milieu, puis qui respecte plus l'intégrité des écosystèmes qui sont présents.

1460 Puis dans ce sens-là, je pense que vous avez tout à fait raison qu'avec la solution que le promoteur présente, on est plus proche d'un système qui respecte, une proposition qui respecte l'intégrité des écosystèmes puis qui permet à donner de la place à la fois au récréatif, pour répondre au besoin des gens, puis donner la place à la nature.

1465 Je pense que c'est un projet qui a été, au niveau de l'analyse de recevabilité, qui a été grandement bonifié par le travail des gens, par le promoteur et ses consultants.

1470 Maintenant, ce projet-là, mais nous, on arrive à la phase d'analyse, on va l'analyser avec des gens qu'on consulte au niveau technique, la Commission va faire son travail, donc vous allez avoir notre verdict final, si on peut dire, sur l'analyse du projet.

Mais une chose est sûre, je pense que ce qui a été déposé est plus cohérent avec notre vision que ce qui l'était initialement.

**PAR M. MARTIN BALLER:**

1475 Je vous remercie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1480 Merci beaucoup, merci à vous.

---

1485

**GEOFFREY HALL**

1490 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Geoffrey Hall s'il vous plaît.

1495 **PAR M. GEOFFREY HALL:**

Merci monsieur le Commissaire. J'espère que quelqu'un a pas posé la question, parce que j'ai manqué le début de la séance.

1500 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est pas grave, allez-y.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

1505 OK. J'ai fait lecture de l'étude de 1973 qui décrit les Trois Lacs. Et dans cette étude, les sédiments qui sont présents sont toujours caractérisés comme étant organiques produits par la décomposition bactérienne des plantes. Et ce, à travers le document.

1510 Et le recouvrement des macrophytes est très important, comme on a entendu hier. Et il dit que la faible profondeur des trois (3) bassins est sans contredit le principal facteur favorisant la croissance exagérée des plantes aquatiques.

1515 Alors moi, je voudrais savoir, parce que je regarde le projet de dragage globalement, pourquoi à long terme, vu ce que je viens de dire, selon les conditions avant peut-être les sédiments qu'on a aujourd'hui, les plantes vont pas revenir et refaire le même recouvrement après un certain temps?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1520 C'est ce qui a été effectivement indirectement impliqué, mais on va envoyer la question à monsieur Michaud.

Après combien de temps, une fois qu'on a autorisé ce genre d'intervention, il faut pas refaire la chose?

1525

**PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:**

Oui, bien, on en a déjà discuté un petit peu hier soir, mais je pourrais soumettre la question à monsieur Gagnon pour représenter une deuxième fois cet élément-là.

1530

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, monsieur Gagnon.

1535 **PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

Si je comprends bien la question, c'est à l'effet, à partir du moment où on est intervenu dans la couche de sédiments, combien de temps ça va prendre avant de...

1540 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, tenant compte du fait, à moins que l'analyse ait changé depuis 1973, l'étude en question dit que c'est le peu de profondeur de ces plans lacustres qui est le facteur principal.

1545 Alors dans la mesure où on va pas jouer avec ça dans l'intervention, mais ça changerait quoi, au fond, sur une échelle de temps plus ou moins raisonnable?

Est-ce que le facteur principal est la profondeur, et la profondeur ne changera pas radicalement avec le projet proposé. C'est ça la question.

1550

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

1555 Écoutez, pour ce qui est de notre compréhension de ce qui se passe au niveau du lac, pour nous, la principale source, notre diagnostic par rapport à la présence des plantes est relié au fait qu'il y a des sédiments chargés en phosphore qui sont présents dans une couche de quinze (15 cm) à vingt centimètres (20 cm) qui s'est accumulée au fil des cinquante (50) dernières années.

1560 En retirant cette couche-là, on imagine que la reprise de végétation sera pas à zéro, sauf que la densité des herbiers risque d'être beaucoup plus faible, parce qu'il y aura un substrat moins intéressant pour les végétaux ou les plantes aquatiques.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1565 Donc on peut dire que c'est une intervention ponctuelle qui vise à ralentir relativement, un ralentissement relatif de l'eutrophisation à certaines parties, mais n'a pas pour objectif de retarder de façon importante l'évolution de ces lacs compte tenu de leurs caractéristiques générales, c'est ce qu'on comprend.

1570 Alors y a-t-il d'autre chose à ajouter?

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

1575 Mais on dirait qu'on n'est pas d'accord, que l'auteur de l'étude est pas d'accord avec l'analyse d'aujourd'hui. Parce que s'il dit que c'est pas le phosphore dans les sédiments qui est le facteur mais la profondeur, il dit aussi que les plantes assimilent immédiatement le phosphore et l'azote de l'eau à mesure qu'il arrive.

1580 Ça fait que je veux juste signaler que selon cette étude qui décrit un recouvrement de végétation à l'époque, peut-être que les conditions étaient pareilles ou non, il est pas fait mention des causes qu'on signale aujourd'hui, et je pense que c'est raisonnable en pensant, parce que ça coûte de l'argent, à est-ce que ça va marcher.

1585 C'est ça ma question. C'est un auteur qui semble dire qu'on n'attaque pas la cause.

J'ai une deuxième question, si vous voulez que je passe tout de suite. Je vous laisse commenter.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1590 D'accord, allez-y.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

1595 Hier soir, il y avait un riverain qui a mentionné quelque chose qui était vraiment très intéressant. Il a dit que le changement qu'il a remarqué, c'était moins dans le recouvrement et plus dans la densité des plantes, parce qu'on voit que les études, tout le monde dit que le recouvrement reste pareil, sauf qu'avant vous pouviez utiliser le lac pour toutes sortes d'activités, et on peut plus le faire. Et c'était son analyse.

1600 Et moi, ça m'a fait penser que si on pouvait réduire complètement les causes humaines des apports nutritifs des sédiments, pourquoi on ne verrait pas une situation en équilibre et stable où le recouvrement et la diversité des plantes aquatiques seraient semblables aujourd'hui, quand on est toujours d'accord que c'est dense, mais que la densité serait très inférieure? Et ça ferait l'affaire de tout le monde, et on ferait pas les dépenses de draguer, et on aurait un lac propre si on agissait sur les causes.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1610 Évidemment, je pense que tout le monde est d'accord que l'action à la source est probablement la meilleure chose, sauf que ça implique – c'est un problème, corrigez-moi monsieur Toffoli, côté agriculture, il y a un problème de phosphore, il y a un problème de stabilité des berges, etc., etc. Il y a plusieurs facteurs.



1615 Et que ça prend du temps aussi pour que ça devienne, que ça se traduise par une réalité.

Est-ce que vous dites, si on a ça comme alternative, le projet tel que proposé versus l'action à la source, pourquoi on privilégie pas l'action à la source plutôt, c'est ça?

1620 **PAR M. GEOFFREY HALL:**

Mais je vois beaucoup de ressources qu'on s'apprête à mettre dans le projet de dragage. Ces ressources-là appliquées à la source du problème arriveraient à une solution stable et permanente.

1625 Tandis que j'appréhende que draguer va voir que dans vingt (20) ans ou dans dix (10) ans, on va avoir un problème semblable à aujourd'hui, puis cet argent-là a fait quoi?

1630 C'est quand même – je pense que tout le monde dans la salle comprend ce que je veux dire, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1635 Oui, on comprend. Monsieur Rochon, quand on fait la part relative des choses, des facteurs contributifs, phosphore versus profondeur versus autres facteurs, concernant la stabilité des rives, des rivières, etc., si vous avez une intervention optimale à proposer, ce serait à quel niveau? C'est ça la question finalement.

1640 Alors si vous avez des choses de votre côté, du côté du MAPAQ aussi!

**PAR M. YVES ROCHON:**

1645 Bien, c'est sûr que le projet a été vu avec une lunette au niveau des évaluations environnementales d'un projet de dragage.

Donc nous, on analyse d'abord un projet de dragage. On n'a pas regardé le projet comme étant, quelle est l'intervention qu'un organisme de bassin versant devrait faire pour gérer son lac.

1650 Ça, je pense que c'est un peu la responsabilité à la Régie de trouver la meilleure solution à cette problématique-là.

1655 Au ministère de l'Environnement via des supports qu'on fait aux organismes de bassin versant et des supports qu'on fait aux lacs, aux associations de lac, on a plusieurs spécialistes qui peuvent aider le promoteur à trouver une solution.

Je pense qu'hier soir et cet après-midi, bon, on a un peu élaboré sur les éléments du plan directeur.

1660 Malheureusement, dans ce domaine-là, c'est un domaine vaste et complexe. C'est sûr que si on avait le temps, on pourrait toujours dire, on règle le problème du bassin versant, puis on attend un peu, puis si on voit que ça régresse pas, les herbiers ou la densité des herbiers dans le lac, bien là, on s'en va en curatif.

1665 C'est une décision que la Régie, c'est eux qui prennent leur décision en fonction des choix qu'ils ont à faire, puis des argents où ce qu'ils veulent les mettre.

Il y a une approche prudente. C'est un peu à eux à décider.

1670 Nous, notre rôle, c'est de s'assurer que si la solution qui est sur la table vise – bon, on a travaillé fort, comme je disais tantôt, à plutôt cibler les secteurs qui étaient vraiment, puis cibler les usages aussi, parce que c'est sûr que le retour à des plages au lac, mise à part la plage qu'on a vue ce matin, ça va être difficile.

1675 Mais c'est à eux à définir leur orientation. Nous, c'est de s'assurer que s'il y a une opération dragage, bien, qu'elle est faite d'une façon tout à fait acceptable au niveau de l'environnement.

1680 Donc on va s'assurer, puis le promoteur a déjà mis sur papier les engagements à l'effet de nous définir comment les travaux vont être faits.

Et nous, notre objectif à travers ça, c'est de s'assurer au minimum que le plan directeur est amorcé et qu'on s'en va vers une bonne direction, vers une solution.

1685 C'est un peu les seuls éléments qu'on peut mettre à notre niveau, au niveau de la procédure comme telle. Parce qu'il faut comprendre que nous, c'est un projet de dragage qu'on nous demande d'analyser. On nous demande pas d'identifier la meilleure solution à une problématique d'un lac.

1690 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1695 Monsieur Toffoli, par rapport à la contribution agricole, étant un facteur quand même important, si on prend l'approche de privilégier par tous les moyens l'action à la source, même si on se donne plus de temps, ce serait plus durable, plus structurant à la longue, est-ce qu'actuellement, il y a des plans pour prendre en charge correctement l'encadrement d'utilisation de phosphore, etc., pour comprendre les bilans, combien finissent par se trouver dans les cours d'eau, etc.?

1700 Comme ça, si on veut régler l'apport de l'agriculture, on peut le faire avec les bilans et tout et les moyens de contrôle.

**PAR M. ROBERTO TOFFOLI:**

1705 Du côté de la charge sédimentaire, comme j'ai dit hier, on n'a jamais évalué la proportion du sédiment qui vient du secteur agricole...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1710 Non, le phosphore.

**PAR M. ROBERTO TOFFOLI:**

Le phosphore. Bien phosphore également.

1715 Si on regarde juste au niveau du phosphore, si on regarde par exemple au niveau des bilans phosphore, parce que chaque entreprise, selon les règlements sur les exploitations agricoles dans le bassin, on doit déposer au ministère de l'Environnement un bilan phosphore.

1720 Donc c'est-à-dire équilibré, l'état d'équilibre du phosphore sur l'entreprise agricole, donc au niveau des apports, au niveau de l'utilisation du phosphore.

Actuellement, il y a pas de problématique de surplus de phosphore pour les entreprises, actuellement, si on regarde au niveau du phosphore qui provient des engrais minéraux ou des fumiers.

1725 Donc il y a pas de problématique dans le bassin de phosphore, à peut-être quelques entreprises, mais c'est vraiment mineur.

1730 Donc la charge de phosphore provient principalement des sédiments. On connaît pas actuellement la quantité de sédiments qui vient du secteur agricole, et ce serait très complexe et très difficile et très coûteux à évaluer.

1735 Nous, ce qu'on fait actuellement, c'est qu'on travaille sur en fait les risques d'exportation de phosphore dans le milieu aquatique, donc on travaille au niveau des pratiques agricoles, au niveau de l'aménagement des berges, des retraits des animaux des cours d'eau.

Donc on veut minimiser le risque, mais on peut pas assurer de toute façon que d'ici cinq (5) ans, dix (10) ans, on va avoir une diminution nette.

1740 Parce qu'effectivement, tout ce qui se passe au niveau de l'exportation de phosphore, c'est qu'il y a environ soixante-quinze pour cent (75 %) du phosphore qui est exporté dans les

plans d'eau ou dans les cours d'eau qui vient du milieu agricole, va être exporté sur environ, des fois, cinq (5) à six (6) événements pluviaux, soit la fonte des neiges au printemps ou des fortes pluies durant l'été.

1745

Donc nous, ce qu'on travaille, c'est au niveau des risques d'exportation, mais connaissant pas dans l'avenir quels vont être les événements pluviaux qu'on peut avoir, on peut pas affirmer que dans cinq (5) ans, dix (10) ans, on va avoir une réduction nette de la charge de phosphore.

1750

Et un autre élément également, c'est que les charges sédimentaires proviennent principalement des cultures annuelles, donc maïs, soya, céréales.

1755

Actuellement dans le bassin, on a environ dix-sept mille hectares (17 000 ha) en culture totale, on a environ vingt-trois (23 %) à vingt-cinq pour cent (25 %) de cette superficie qui est en culture annuelle. Donc si dans l'avenir, même si on travaille au niveau des risques d'exportation, si dans l'avenir les superficies en culture annuelle allaient en augmentant, on pourrait avoir dans cinq (5) ans ou dans dix (10) ans, on pourrait avoir une exportation encore plus grande qu'on a actuellement.

1760

Donc là-dessus, on n'a pas de contrôle, en tout cas, pour l'instant on n'a pas de contrôle sur l'utilisation du sol que les producteurs peuvent en faire.

Donc ça, ça peut être un facteur qui peut être, qui peut contribuer à ça.

1765

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

1770

**PAR M. ROBERTO TOFFOLI:**

Et juste un petit dernier mot! Si on regarde la tendance au niveau des cultures annuelles, pour la région de l'Estrie, dans les dix (10) dernières années, on a une augmentation d'environ trois cent cinquante pour cent (350 %) des superficies en cultures annuelles dans les dix (10) dernières années.

1775

Donc c'est une tendance qui est une tendance lourde, puis est-ce que ça va continuer dans l'avenir, ça, on le sait pas actuellement. Ça va dépendre souvent du prix des céréales. C'est souvent ça l'indicateur qui est le déclencheur pour le choix des cultures.

1780

Donc si le prix des céréales continue à être élevé, on pourrait éventuellement avoir une augmentation des cultures annuelles. Voilà.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1785 D'accord. Mais on reste encore avec des facteurs de tendance lourde et puis de l'action à la source.

J'aimerais entendre, si les représentants de Saint-Rémi-de-Tingwick et de Tingwick, de venir nous parler, ou de Wotton, c'est quoi concrètement les interventions que vous faites pour encadrer correctement les fosses septiques actuellement, au moment où on se parle, et s'il y a des plans pour améliorer l'encadrement de ces lieux!

Alors je vous invite, si vous avez des choses à dire.

1795 Monsieur Hall, j'aimerais, avant que vous nous quittiez, juste pour vous dire, ce serait très intéressant de recevoir vos avis et ce que vous pensez de tout ça dans la deuxième partie de l'audience. Parce que c'est un regard qui nous est aussi important, de voir ce que vous pensez d'une autre façon de procéder, etc.

1800 Ce serait le moment pour avoir un échange un peu plus.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

1805 Monsieur le Commissaire, j'ai encore des questions, vous allez me revoir tantôt encore.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, très bien. Et mon commentaire, donc, c'est déjà fait!

1810 **PAR M. JACQUES FRÉCHETTE:**

Monsieur le Commissaire, nous, à la municipalité de Saint-Rémi, on a réglementé au niveau des installations septiques. On a commencé au début des années deux mille.

1815 On a réglementé en premier la partie village, parce que nos égouts domestiques se déversaient carrément dans le ruisseau à truite; le ruisseau à truite s'en va carrément au lac aussi.

1820 On a réglementé de ce côté-là. Deux (2) ans plus tard, on a réglementé pour le reste de la municipalité qui comprenait le secteur des Trois Lacs.

1825 Au niveau des Trois Lacs, il y a déjà plusieurs installations septiques. C'est possible qu'il y ait des installations qui sont aujourd'hui possiblement pas conformes, parce que les installations qui ont été faites dans les années soixante-dix, c'est possiblement aujourd'hui moins conforme, carrément pas conforme.

On a réglementé aussi sur la vidange. On a une réglementation, la même que la municipalité de Tingwick pour la vidange des fosses septiques.

1830 Parce qu'au début, c'est pas les gens qui faisaient vider, selon la réglementation du Q-2, r.8, les résidences qui sont permanentes, à tous les deux (2) ans, ça fait qu'on a réglementé de ce côté-là.

1835 Présentement, bien, on a le projet au niveau des égouts collecteurs qui viendrait possiblement régler la situation.

C'est sûr que le côté des égouts domestiques, fosses septiques, champs d'épuration, c'est une solution; c'est peut-être pas la solution parfaite, mais enfin, on a réglementé de ce côté-là.

1840 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Très bien, d'accord. Merci.

1845 Autres éléments à ce niveau? Oui.

**PAR M. PAUL-ÉMILE SIMONEAU:**

1850 Paul-Émile Simoneau, maire de Tingwick. Monsieur le Commissaire, chez nous, on a réglementé en 2005, il est obligatoire de faire vidanger aux deux (2) ans. Et puis les villégiatures, les gens non permanents, c'est aux quatre (4) ans.

Mais ça, c'est conforme au Q-2, r.8.

1855 Merci monsieur le Commissaire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1860 Si vous constatez qu'il y a des fosses qui ne sont pas conformes, comment vous procédez?

**PAR M. PAUL-ÉMILE SIMONEAU:**

1865 C'est parce qu'on est en période d'acceptation, nous autres, de notre règlement. Ça fait que c'est pour ça qu'on n'a pas encore réglementé là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1870 D'accord, OK. Et pour ceux qui auront déjà des règlements, si vous constatez qu'il y a une non-conformité, c'est quoi la procédure à suivre?

Vous allez revenir prendre le micro!

1875 Alors la question: en cas de non-conformité constatée, c'est quoi les mesures que vous prenez?

**PAR M. JACQUES FRÉCHETTE:**

On oblige le citoyen à se rendre conforme selon la réglementation du Q-2, r.8.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

**PAR M. JACQUES FRÉCHETTE:**

1885 On a réglementé dans l'ensemble, ça fait que ceux qui sont pas conformes, il faut qu'ils se conforment, si c'est prouvé qu'il y a non-conformité puis que ça pollue, on oblige.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1890 Donc le règlement est assorti d'un système d'amende, etc.?

**PAR M. JACQUES FRÉCHETTE:**

1895 Pas de système d'amende encore. C'est vraiment réglementé, puis on oblige la personne, le citoyen.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1900 D'accord, très bien, merci.

Monsieur Rochon, vous avez quelque chose à ajouter?

**PAR M. YVES ROCHON:**

1905 Bien, je peux rajouter qu'effectivement, il y a eu des modifications qui permettent maintenant aux municipalités de forcer à rendre conformes les fosses septiques et le faire si le citoyen veut pas le faire, et transférer la facture.

1910 C'est en fonction de la Loi sur les compétences municipales, je pourrais vérifier, mais il me semble que c'est en fonction de cette loi-là que ça a été modifié.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1915 Faire les travaux et passer la facture, c'est plus efficace qu'une amende. Une amende, ça règle pas le problème.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1920 Effectivement. Puis ça, ça avait été, parce qu'à un moment donné, il y avait des problématiques où ce qu'il fallait démontrer, le fait que la fosse septique était pas conforme polluait, tout ça, bon. Il y avait des problématiques à cet effet-là.

1925 Mais actuellement, le régime de loi a été modifié pour que si la fosse septique ne répond pas aux standards, aux normes du règlement, bien, on peut forcer le citoyen à le faire ou le faire nous-mêmes.

1930 Et la Loi sur l'eau, le projet de loi qui est à l'étude actuellement au gouvernement va permettre aux municipalités, lorsqu'elles sont chargées d'appliquer une réglementation qui est prise en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, dont le Règlement sur le traitement d'évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées, de poursuivre en pénal les contrevenants et de conserver les amendes.

1935 Parce qu'actuellement, si la municipalité poursuit, l'amende s'en va au niveau provincial. Donc pour la municipalité, c'est un peu difficile de se mobiliser et mobiliser les avocats au niveau municipal, puis de pas avoir aucun retour.

Donc c'est des éléments qui vont être sur le point d'être modifiés pour renforcer encore plus ce règlement-là.

1940 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, très bien.

On va prendre une pause de dix (10) minutes et on reprend à trois heures dix (3 h 10).

1945

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1950



**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**JEAN-GUY NADEAU**

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1955

Alors j'invite monsieur Jean-Guy Nadeau, s'il est avec nous dans la salle.

Monsieur Nadeau, bonsoir.

1960

**PAR M. JEAN-GUY NADEAU:**

1965

Alors ma question a surgi au moment où on parlait du plan directeur. Je me demandais, dans les éléments qui devraient composer un futur plan directeur, est-ce que toute la question – on en a reparlé par la suite – est-ce que la question par exemple, est-ce que le plan directeur devrait pas intégrer la surveillance des types d'engrais qui sont utilisés par les cultivateurs et la surveillance de certaines installations agricoles aussi?

1970

En fait, je sais pas, le MAPAQ, comment ils peuvent, jusqu'à quel point on peut contrôler, mais à chaque fois qu'on est en période d'épandage et que je sens les odeurs de purin, je suis toujours à me dire, bien, à la prochaine pluie, il va en descendre un maudit paquet, il me semble, dans le lac.

1975

C'est sûr que c'est quelque chose de difficile, j'imagine, à contrôler. On a parlé des bandes riveraines qui protègent, mais qui sont pas toujours suffisantes et qui protègent pas complètement justement.

1980

Donc l'utilisation des engrais au niveau des cultivateurs et installations agricoles. Voilà un (1) an, voilà deux (2) ans peut-être, deux (2) ans ou trois (3) ans, il y a eu une porcherie où on a eu un déversement accidentel, entre guillemets, de quantité très importante de purin qui était tout près du lac, est-ce que les installations agricoles aussi, en tout cas dans un plan directeur, ces éléments-là devraient-ils être partie intégrante au niveau de la surveillance?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1985

D'accord. Alors on va poser la question d'abord comme éléments du plan directeur, monsieur Michaud, monsieur Gagnon, puis après, on regardera monsieur Toffoli.

**PAR M. FRÉDÉRIC MICHAUD:**

1990

C'est un des mandats effectivement de la table de concertation, de s'assurer d'arrimer les actions des différents secteurs.

1995 Tout le volet MAPAQ, l'agriculture, ce qui peut être fait, ce qui est fait sur les engrais, bien là, je pense, monsieur le Commissaire, je serais en devoir de passer la parole à monsieur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2000 Oui. Du côté du MAPAQ, monsieur Toffoli, avez-vous quelque chose à ajouter à propos de la question de monsieur Nadeau?

**PAR M. ROBERTO TOFFOLI:**

2005 Oui. Concernant la surveillance des engrais utilisés sur les entreprises agricoles, toutes les entreprises agricoles qui sont visées par le Règlement sur les exploitations agricoles doivent disposer d'un Plan agroenvironnemental de fertilisation signé par un agronome.

2010 Donc actuellement, c'est la réalité. Toutes les entreprises qui sont visées ont actuellement un plan entre les mains qui est fait annuellement puis signé par un agronome. Ça, c'est pour les quantités, ça tient compte des quantités, des apports et des besoins des cultures.

2015 Maintenant, pour la surveillance de la mise en application du plan de fertilisation, évidemment il y a pas personne qui peut aller sur le terrain puis vérifier si chaque entreprise respecte intégralement son plan de fertilisation. Mais ils ont un outil en main qui est signé par un professionnel pour faire des bonnes recommandations, mais pour la surveillance!

Mais je veux juste dire que le purin va toujours sentir quand même le purin, même s'il est bien épandu.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2020 Et le plan d'utilisation des matières fertilisantes, engrais, qui devrait être signé par l'agronome atteste de l'adéquation entre l'usage, la finalité, le dosage et la manière d'usage aussi, tout ça?

**PAR M. ROBERTO TOFFOLI:**

2025 Oui, effectivement. C'est mentionné dans le plan. Donc les doses d'épandage, les dates d'épandage sont mentionnées.

2030 Ma collègue me faisait remarquer aussi que les registres d'épandage doivent être tenus. Donc chaque entreprise doit tenir un registre d'épandage des quantités, des dates et des doses qui ont été épandues et dans quels champs ont été épandus les engrais.

2035 Donc je dirais que depuis une dizaine d'années, il y a eu un resserrement, un meilleur  
contrôle au niveau de la gestion des fumiers. Au niveau de l'entreposage des fumiers également,  
on a investi trois point cinq millions (3,5 M\$) depuis 88 juste dans le bassin uniquement.

2040 Donc la gestion des fumiers depuis dix (10) ans s'est beaucoup beaucoup améliorée,  
comparativement à ce qu'on avait au début des années quatre-vingt-dix.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Rochon.

2045 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bien, je pourrais rajouter que du côté du ministère de l'Environnement, il y a aussi un  
resserrement du contrôle.

2050 Si on regarde au niveau de la province, pour donner une idée des chiffres, entre 2003 et  
2007, le ministère a réalisé quarante mille (40 000) visites sur les établissements agricoles. Ce  
que les inspecteurs ont vérifié, c'est l'entreposage étanche, que les systèmes sont étanches, le  
retrait des animaux des cours d'eau, l'utilisation de rampes basses, pour le secteur porcin, pour  
épandre les éléments, la conformité au bilan de phosphore, au Plan agroenvironnemental de  
2055 fertilisation.

Puis il vérifie aussi la certification au niveau des pesticides.

2060 Dans le bassin versant directement, ces inspections-là ont été faites. Il y a plusieurs cas  
d'infraction qui ont été identifiés, qui ont été traités par la suite auprès des entreprises agricoles.

Donc c'est déjà des actions que le ministère et que le MAPAQ réalisent sur le terrain au  
quotidien.

2065 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va?

**PAR M. JEAN-GUY NADEAU:**

2070 Oui. Même si la tribune ici est plus pour poser des questions, un petit commentaire très  
rapide concernant l'intervention de monsieur Hall tout à l'heure.

2075 Juste pour dire qu'il y en a eu beaucoup d'interventions de faites en prévention et en  
amont. Je pense qu'on en a quand même parlé beaucoup, et je pense que le plan directeur  
aussi vient dire que l'intervention curative qu'on veut faire est un élément où on est rendu à faire

une intervention curative pour se réapproprier le lac, mais qu'il y a eu beaucoup d'interventions de faites sur le bassin versant.

2080 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci beaucoup monsieur Nadeau.

2085

---

**NICOLE LALONDE**

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2090 J'invite madame Nicole Lalonde à venir poser ses questions.

Madame Lalonde, bonjour.

**PAR Mme NICOLE LALONDE:**

2095

Bonjour monsieur le Commissaire. Alors deux (2) brèves questions! Peut-être un peu commentaires aussi en même temps, mais en tous les cas, je les ai formulés sous forme de questions pour satisfaire les besoins de la cause.

2100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça, c'est intéressant, faire des commentaires passe par des questions!

**PAR Mme NICOLE LALONDE:**

2105

Voilà, de façon contournée. Alors première question qui pourrait peut-être s'adresser probablement aux différents ministères.

2110

Comment les différents ministères facilitent-ils la tâche aux MRC, vu qu'il y a deux (2) MRC concernées, et aux municipalités dans l'application des règlements et des recommandations, soit concernant, bon, tout ce qui touche l'environnement, les fosses septiques, parce que c'est ça qui nous touche, évidemment l'utilisation des plans d'eau par les différentes embarcations?

2115

Comment ils facilitent la tâche dans l'application? Parce que c'est beau mettre des recommandations, des lois et des règlements, mais lorsqu'il s'agit de les appliquer, c'est une autre paire de manches.

2120 Deuxième question, c'est plutôt, parce que je viens d'arriver dans la région, quel est le rôle des MRC justement dans l'application de ces règlements et de ces recommandations-là? Où est le rôle par rapport aux petites municipalités?

2125 Asbestos, ça va, c'est une grande ville, mais de l'autre côté de la rive du lac, ce sont des petites petites municipalités, et je pense que le rôle est pas facile.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

2130 **PAR Mme NICOLE LALONDE:**

Je peux retourner m'asseoir pour entendre les réponses.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2135

Merci madame Lalonde.

Alors monsieur Rochon ou d'autres représentants des ministères?

2140 **PAR M. YVES ROCHON:**

Encore une fois, c'est une question petite mais avec une réponse assez longue, parce que c'est sûr qu'il y a plusieurs réglementations qui relèvent de l'Environnement.

2145 Disons que les deux (2) principales, c'est au niveau de l'aménagement du territoire, au niveau des schémas d'aménagement puis les règlements municipaux, où ce que les MRC puis les municipalités sont tenues d'appliquer, de mettre en application ce qu'on appelle la Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables. C'est une politique qui fixe un ensemble de normes dont la bande riveraine qu'on a parlé tantôt, qui dicte aux municipalités comment faire leur schéma d'aménagement, comment zoner les terrains qui sont en bordure des cours d'eau.

2150  
2155 Là-dessus, le ministère, toutes les directions régionales offrent un support, à toutes les années il y a une formation qui est faite aux inspecteurs municipaux dans toutes les directions régionales. Ici, il y en a eu une, je crois, en Estrie, récemment, en juin, où on explique l'application du schéma, la politique, c'est quoi la finalité, par exemple on parle beaucoup de plantations, on donne des conseils aux inspecteurs pour aider les gens à revégétaliser leur rive, tout ça.

2160 Donc ça, c'est un volet où ce qu'on a un support qui est apporté.

2165 Bon, l'autre support, c'est au niveau de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Ce règlement-là, c'est les municipalités qui sont chargées de l'appliquer. C'est un devoir de la municipalité, elle a pas le choix, il faut qu'elle l'applique.

2170 À ce moment-là, le ministère de l'Environnement, encore là toutes les directions régionales offrent un support technique, c'est-à-dire qu'il y a des personnes qui sont identifiées qui peuvent donner des formations et supporter les inspecteurs municipaux dans l'application de ce règlement-là.

Donc c'est la façon, je dirais, c'est peut-être les deux (2) principales interventions au ministère qui me viennent rapidement, là.

2175 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Oui madame Gélinas, allez-y.

2180 **PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:**

Peut-être juste vous mentionner que le ministère des Ressources naturelles, on applique le Règlement sur les habitats fauniques et on applique aussi, on fait le suivi de la Loi sur les pêches, s'il y a des infractions.

2185 La Loi sur les pêches est une loi fédérale, mais les agents de protection de la faune peuvent faire des poursuites en vertu de cette loi-là. C'est par rapport à l'habitat du poisson.

2190 C'est sûr que les municipalités, quand ils ont des interventions qui sont faites à l'intérieur, sur le littoral, on se retrouve souvent dans l'habitat du poisson, donc nous, ce qu'on a fait au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, on a fait des tournées de sensibilisation des inspecteurs municipaux pour leur expliquer ce qu'était l'habitat du poisson, puis on leur donne un soutien.

2195 Souvent, les inspecteurs vont avoir à émettre des permis, et des fois, ils peuvent avoir certaines interrogations, savoir si on se retrouve dans l'habitat du poisson, s'ils peuvent ou non, on émet des avis souvent à certaines municipalités dans la région.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2200 D'accord, merci beaucoup.

**PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

2205 Excusez-moi monsieur le Commissaire, je rajouterais peut-être, étant donné qu'on parlait de la Loi sur les pêches, malgré le fait qu'il y a eu une délégation aussi au niveau de l'aspect coercitif de la Loi sur les pêches, donc au niveau des agents de conservation de la faune du Québec, c'est quand même Pêches et Océans qui est responsable de s'assurer de l'application et de veiller à ce que cette loi-là soit respectée dans les eaux canadiennes.

2210 La Loi sur les pêches s'applique tant aux individus qu'aux municipalités, qu'aux MRC, qu'aux sociétés d'État, et même aux autres ministères, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux.

2215 Donc la façon dont on procède, nous, pour justement accompagner les promoteurs, bien, c'est justement de les accompagner au travers du processus pour les aider, de un, à se conformer à la Loi sur les pêches, et aussi à essayer d'atténuer au maximum les impacts de leurs projets sur l'habitat du poisson.

Donc c'est plutôt un rôle d'accompagnateur et de guide qu'on a là-dedans.

2220 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et est-ce que Pêches et Océans Canada travaille parfois avec les municipalités directement pour améliorer leur capacité de prendre en charge les cours d'eau sur leur territoire?

2225 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

Effectivement, on a un volet sensibilisation du public, ça inclut également les municipalités. Il y a beaucoup de municipalités qui ont été rencontrées et des associations municipales qui ont été rencontrées.

2230 Donc il y a beaucoup de sensibilisation qui est mise. Mais principalement le rôle des gens qui travaillent à la protection de l'habitat du poisson dont je fais partie, c'est souvent un rôle d'accompagnateur et de guide pour aider les municipalités, les MRC, les individus à se conformer à la Loi sur les pêches.

2235 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Rochon.

2240 **PAR M. YVES ROCHON:**

J'aurais peut-être deux (2) autres points de notre côté à rajouter!

2245 Actuellement aussi, le gouvernement du Québec a mis en ondes, a fait une vaste campagne publicitaire de nos plans d'eau où ce qu'on a des annonces télé, il y a des dépliants qui ont été faits, il y a un site Internet aussi qui est disponible, qui explique aux différents publics, que ce soit aux municipalités, aux citoyens, aux agriculteurs, les choses à faire pour améliorer la qualité des cours d'eau.

2250 Je vous invite d'ailleurs à aller voir le site, je pourrai peut-être vous donner l'adresse exacte, le mentionner à la Commission. C'est un site intéressant.

2255 Il y a aussi, d'une façon détournée, par rapport à toutes les associations de lac, de résidents de lac, le ministère de l'Environnement a mis sur pied un réseau de surveillance volontaire des lacs. C'est un réseau où on apporte un support scientifique à des gens qui veulent faire le suivi de leur lac, pour permettre, avec des échantillonnages, on fait un suivi au niveau trophique du lac, de certains éléments, certains paramètres qui sont regardés, la transparence de l'eau aussi, l'évaluation de la bande riveraine.

2260 C'est un ensemble de protocoles que le ministère a mis au point, notamment avec la participation du CRE des Laurentides qui a travaillé beaucoup à l'élaboration de ce genre de protocoles là, et qui sont disponibles à des associations qui en font la demande.

2265 Actuellement, il y a quatre cents (400) lacs qui sont suivis comme ça. Les gens, une fois qu'on adhère au réseau, bien, on peut voir l'évolution de notre lac au fil des années, et le ministère vise à atteindre sept cents (700) lacs comme ça en suivi.

2270 Ce qui va nous permettre à nous autres aussi, à court et moyen termes, de voir les tendances au niveau d'un ensemble de lacs plus grand. C'est quand même assez intéressant comme démarche.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2275 D'accord. Et la même chose s'applique, est-ce que vous travaillez également avec les MRC ou s'il y a des choses qui impliquent le milieu municipal, c'est les municipalités seulement? Madame Gélinas.

**PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:**

2280 Pour notre part, on travaille autant avec les MRC que les municipalités.

Les tournées de sensibilisation qu'on avait faites avaient été faites d'ailleurs autant avec les MRC que les municipalités.



2285 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Est-ce qu'il y a d'autre chose, monsieur Leblanc, monsieur Toffoli, madame Goulet, vous voulez ajouter quelque chose sur ce plan ou ça va?

2290 **PAR Mme MARIE-JOSÉE GOULET:**

2295 Bien moi, je peux peut-être juste ajouter, ce que monsieur Rochon parlait tout à l'heure, des formations qu'il y a eues sur la Politique de protection des rives, récemment, moi, je parle pour l'Estrie, j'étais présente aussi, j'ai participé à cette rencontre-là en même temps que les gens de l'Environnement. Donc ça s'est fait en commun.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci.

2300

---

**GEOFFREY HALL**

2305 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors monsieur Geoffrey Hall de nouveau, je l'invite à venir poser ses questions.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2310

Merci. Je voudrais poser une question, peut-être qu'au préalable, je voudrais savoir si le promoteur ou ses consultants ont quand même fait une recherche de littérature sur les procédés de dragage qui ressemblent au projet?

2315 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Michaud, avez-vous consulté la littérature des expériences passées dans le domaine pour la préparation de l'étude?

2320 **PAR M. FRÉDÉRIC MICHAUD:**

Encore une fois, puisqu'on est dans le domaine environnemental, je passerais la parole à notre consultant, monsieur Christian Gagnon.

2325 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Gagnon.

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

2330            Alors monsieur le Commissaire, dans le cadre de l'étude, il y a eu des études, il y a des recherches qui ont été faites au niveau des techniques de dragage. D'ailleurs c'est documenté dans l'étude d'impact.

2335            Et en parallèle aussi chez nous, on a eu divers mandats dans le cadre de projets de lacs et on a travaillé sur diverses alternatives de dragage.

              Donc je pense que ces choses-là ont été documentées, et s'il y a des questions particulières...

2340            **PAR LE COMMISSAIRE:**

              Je me rappelle, de mémoire comme ça, il y a un tableau synthèse qui donne les méthodes utilisées pour la maîtrise de la végétation aux États-Unis, au Canada et au Québec.

2345            **PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

              Oui, notamment. Parce qu'il y a pas eu juste des techniques de dragage qui ont été examinées, il y a eu des techniques de faucardage aussi. Il y a eu diverses alternatives qui ont été étudiées.

2350

**PAR LE COMMISSAIRE:**

              D'accord.

2355            **PAR M. GEOFFREY HALL:**

              Bon, moi, je ne suis pas expert, comme vous pouvez imaginer, sur le dragage. J'ai quand même fait une petite recherche, puis j'ai trouvé plusieurs articles disponibles sur Internet sur le sujet.

2360

              Puis j'en ai vu un, et peut-être que vous l'avez consulté, je peux le traduire, tout si vous voulez, mais c'est le Journal de la gestion des plantes aquatiques, Journal of Aquatic Plant Management, 1984. Le titre, c'est: Altération des sédiments de lacs pour contrôler les macrophytes. Je l'ai traduit, le titre.

2365

              Est-ce que vous connaissez cet article-là?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2370            Mais ça serait utile, en fait, ce que je veux vous demander...

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

Je peux poser ma question.

2375 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Attendez! Ce serait très gentil de votre part de déposer ce document à la Commission et là, on va le rendre disponible à tout le monde. Tout le monde va en prendre connaissance.

2380 Mais allez-y avec votre question.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2385 Je vais poser quelques questions, peut-être qu'il y aura pas d'autres personnes, et on va pouvoir me passer plusieurs rapides de suite.

C'est parce que je trouve que c'est le droit du citoyen de savoir combien on a étudié la question avant de procéder à un projet...

2390 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Allez-y avec votre question!

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2395 Et c'est pour mon mémoire, je veux les réponses.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2400 Allez-y avec vos questions. S'il y a pas d'autres – juste un instant – s'il n'y a pas d'autres demandes de questions, je vais vous permettre de poursuivre vos questions. Allez-y.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2405 Mais ça me dérange pas d'aller m'inscrire à toutes les fois.

2410 Dans cet article, c'est très intéressant, il s'agit d'un lac d'une profondeur d'une moyenne de deux mètres (2 m), maximum quatre mètres (4 m), de quarante-quatre hectares (44 ha). C'est presque toutes les mêmes plantes qu'on a documentées qui dominent ce lac, qu'on considère qui devraient être, on devrait se débarrasser d'une partie des plantes pour des usages récréatifs.

Ça fait que ça ressemble, c'est dans l'État du Wisconsin. Tout se ressemble, au niveau climat et les plantes.

2415 Alors on a fait un traitement de dragage qui ressemble à ce qu'on veut faire ici, on a fait un traitement de mettre des draps ou des bâches ou quelque chose, puis on a eu un traitement de rien. Puis on a suivi ça pendant quelques années, puis après trois (3) ans, on commençait déjà à voir un recouvrement important dans toutes les zones traitées ou non, différentes espèces.

2420 Et après sept (7) ans, on était rendu au départ.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2425 Alors monsieur Hall, ça, c'est très pertinent pour le dossier. Je vous dis, c'est très pertinent pour le dossier, mais c'est très pertinent de l'avoir pour la deuxième partie comme une contribution de votre part qui est très importante pour la Commission.

2430 Mais ça serait de gaspiller le temps de la première partie. Ça, on a absolument besoin de cette information, mais pour la deuxième partie dans un mémoire ou une prestation que vous aimeriez nous faire. Ce serait très apprécié.

Maintenant, si vous avez des questions, vraiment des questions, allez-y. Le reste, on va venir vous entendre.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2435 Mais dans un article comme ça, ma question, c'est: Comment vous réagissez à ça? Est-ce qu'ils ont une réaction pour changer...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2440 Bien là, je vais prendre...

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2445 Ça, c'est ma question.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2450 Avez-vous eu connaissance de cet article, monsieur Gagnon?

**PAR M. FRÉDÉRIC MICHAUD:**

2455 Cet article en particulier, de mémoire, on n'en a pas connaissance, il faudrait qu'il puisse nous être déposé, qu'on puisse le regarder.

Monsieur Hall allègue que c'est complètement comparable, permettez-moi d'en douter, parce qu'on parle du Wisconsin, tout ça, mais bon non, nous n'avons pas pris aujourd'hui connaissance du document, il faudrait l'analyser.

2460 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, ça va. Il y a pas de raison de douter de ses propos.

2465 D'accord, monsieur Hall va nous passer le document, on va le déposer, on va le numériser, on va le rendre disponible.

Et si vous avez des commentaires à propos des conclusions de cette étude, évidemment ce serait utile de les recevoir, d'accord! La même chose aussi pour les personnes-ressources.

2470 Alors allez-y si vous avez d'autres questions.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2475 Si personne attend derrière moi...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Il y a une seule personne. Mais continuez avec votre deuxième question, allez-y.

2480 Je vais vous laisser poser une autre question avant que j'appelle l'autre intervenant.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2485 J'avais à peu près quatre (4) articles du même genre, avec le même genre de commentaires, c'est-à-dire, puis je voudrais leur réaction.

Si vous voulez, je ferai rien de tout ça, puis on sautera ça pour la deuxième partie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2490 Non, ce que je vais vous demander de faire, de la même façon, c'est d'avoir la gentillesse de nous déposer ces documents. On va les reproduire, on va les rendre disponibles à tout le monde. La Commission va en prendre connaissance également.

2495 Et pour la deuxième partie, on compte sur vous pour renforcer davantage les conclusions qui sont à vos yeux pertinentes à tirer de ces études. Évidemment, la Commission en tiendra compte dans ses analyses. Voilà!

2500 Mais ce serait vraiment un gaspillage de cette information, de l'utiliser de façon polémique, parce qu'ils n'ont pas pris connaissance de ça. Ils vont aussi nous communiquer leur réaction par rapport à ça, et vous allez pouvoir les commenter aussi.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2505 D'accord. Alors pour le registre, c'est que probablement, ils connaissent pas cette littérature encore.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2510 C'est-à-dire que, s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît, on a convenu ensemble de ne pas avoir ce genre de commentaire!

2515 Et je vous dis, monsieur Hall, de ne pas nécessairement explicitement présumer sur les implications de leurs connaissances préalables ou pas. Pas plus que quand monsieur Michaud a dit allègue que, j'ai dit non, il a dit cela. Alors on va se limiter à ça. Et c'est tout à fait correct dans la bonne intelligence et la courtoisie mutuelle de tout le monde, envers tout le monde.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2520 C'était pas aussi sarcastique qu'on pense. C'est parce que je croyais que vous désiriez que je ne gaspille pas le temps présent en prenant comme acquis que ce n'est pas maintenant qu'on va...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2525 Non, je vous ai dit, on va passer ces documents-là, ça serait disponible à tout le monde. Eux vont pouvoir réagir.

2530 Si vous voulez mentionner leur titre actuellement, ce serait utile pour la transcription, rapidement, et peut-être que s'il y a un (1) article ou deux (2) que monsieur Gagnon aurait déjà vus avec son équipe, ils vont nous le dire.

Alors allez-y rapidement. Donnez-nous les titres seulement et la source. Allez-y.

2535 **PAR M. GEOFFREY HALL:**

D'accord. Le deuxième, c'est par Ongley de l'an 2000, Water Quality Management: Design, Financing and Sustainability Considerations-II.

2540 Le troisième, c'est dans le journal Environmental Management: Assessment of the Effectiveness of Environmental Dredging in South Lake, China.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et mentionnez l'année de publication aussi!

2545

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2007.

2550

Et le dernier, c'est février 2008, Long-Term Variable Milfoil Management and Control Plan for Lakeport Landing, Lake Winnepesaukee, Laconia New Hampshire, par le New Hampshire Department of Environmental Services.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2555

D'accord. Merci. Alors vous allez passer des copies à madame Boutin en arrière, et puis on va vous les retourner, quoi.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2560

Bien, on va discuter de comment faire ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2565

Excellent, d'accord, merci.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

Merci.

2570

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci à vous.

2575

---

**CAROLE DAIGLE**

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2580

Alors madame Carole Daigle s'il vous plaît.

**PAR Mme CAROLE DAIGLE:**

2585 Alors bonjour à tous. Alors mon intervention, je suis très expéditive, contrairement à plusieurs!

Comme on semble parti sur une saga qui va durer ad vitam aeternam, je vais essayer de faire ça rapidement!

2590

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Des questions seulement.

2595

**PAR Mme CAROLE DAIGLE:**

Oui, oui. Mais il y a un petit préambule.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2600

Strictement requis pour la compréhension des questions.

**PAR Mme CAROLE DAIGLE:**

2605

Exactement. Alors ça s'adresse surtout aux représentants, le ministère de l'Environnement, mais voilà le préambule!

Alors en tant que riveraine des Trois Lacs depuis 1991, je suis en mesure d'affirmer que tout ce qui devait être fait pour la sauvegarde du plan d'eau a été fait, étude après étude, mise en place de moyens pour sauver le lac, et ça, c'est du concret, et beaucoup d'argent demandé aux riverains.

2610

Que peut-on faire de plus? Entre parenthèses, c'est toujours facile de dire qu'une chose n'est pas bonne, puis c'est encore plus difficile de trouver la meilleure. J'espère que ceux qui se sentent concernés le feront.

2615

Que peut-on faire de plus? C'est ça. Donc le dragage s'avérait efficace et pertinent dans la démarche entreprise depuis plusieurs années.

2620

Alors quelle est la solution, quelle est la meilleure solution pour sauver notre lac, si on ne peut procéder au dragage?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2625

D'accord.



**PAR Mme CAROLE DAIGLE:**

Nous voulons sauver notre lac, que va-t-on faire pour le sauver?

2630 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, très bien. Bien, la question est posée. En fait, c'est une question voisine à d'autres questions qu'on a déjà posées.

2635 Monsieur Rochon, avez-vous quelque chose à dire pour madame Daigle à propos de cette question ou vos collègues?

**PAR M. YVES ROCHON:**

2640 Bien encore là, nous, on intervient ici pour analyser un projet qui nous vient...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Qui est proposé.

2645

**PAR M. YVES ROCHON:**

Qui est proposé par la Régie, puis c'est dans ce mode-là qu'on réagit.

2650 On n'est pas ici pour identifier les solutions, mais on est là pour les analyser comme telles, puis s'assurer qu'il y a pas de problématique environnementale.

2655 Notre souci constant dans ce dossier-là, si on regarde au départ, là, par rapport au projet initial qui nous a été soumis, ça a été de faire un projet qui serait le plus acceptable possible ou le plus cohérent avec notre vision au niveau de l'environnement. C'est que le promoteur s'est aligné vers un dragage, qu'on a demandé qu'il soit ciblé, puis on a travaillé avec le promoteur là-dessus.

2660 Maintenant, le message qu'on veut envoyer, c'est de dire aux riverains, malheureusement, actuellement, il existe pas de solution miracle, puis on regarde dans les revues de littérature, on regarde dans les projets qui ont été faits aux États-Unis, en Europe, il y a pas de solutions miracles qui vont régler le problème que vous vivez au niveau du lac. C'est malheureux, mais c'est comme ça.

2665 Donc tout ce qu'on peut faire, c'est soit des interventions pour retarder ou pour travailler au niveau de la source. C'est pour ça qu'on parle de travailler au niveau de la source, parce que la seule chose qui peut améliorer votre système, le système du lac, c'est de réduire les apports

en phosphore et en sédiments pour se rapprocher de ce qu'il y avait à l'état naturel que certains des gens ici ont connu dans leur jeunesse.

2670

Je voudrais pas vous vendre quelque chose. Si j'avais la solution, peut-être que je serais plus au ministère de l'Environnement!

2675

Alors ce qu'on veut, c'est être réalistes là-dessus. Puis on trouve ça important, parce que c'est vrai que vous avez fait beaucoup d'efforts, comme la plupart des citoyens, c'est vrai que vous avez fait des efforts sur le terrain, que vous avez fait des études, on a posé beaucoup de questions, puis vous y avez répondu.

2680

Mais nous, notre préoccupation aussi, c'est que vous puissiez prendre vos décisions en toute connaissance de cause, en sachant c'est quoi la performance de ce qui va être mis sur ce que vous avez réalisé. Parce qu'il se peut qu'il y ait un projet qui soit réalisé, il se peut que ce projet-là n'atteigne pas l'ensemble des objectifs que vous pensez, puis c'est ce qu'on tente de vous dire actuellement, là.

2685

Je pense que l'essence de notre message est là. On veut pas être quelqu'un qui empêche le développement à tout prix ou les actions à tout prix là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2690

Ça va.

**PAR Mme CAROLE DAIGLE:**

2695

Est-ce que je peux simplement émettre un dernier petit commentaire, parce que vous savez, tout ce qu'on désire...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2700

Les commentaires, on va revenir le 7 juillet pour vous entendre autant que vous voulez.

**PAR Mme CAROLE DAIGLE:**

Parfait, mais est-ce qu'on peut espérer des choses à court terme?

2705

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien, c'est-à-dire, il y a deux (2) processus d'analyse du projet, et une décision va être prise. Et on essaie d'avoir toute l'information pertinente pour que ce soit la décision la plus éclairée et la plus sage possible qui tient compte de tous les intérêts.

2710

Et vous avez fait beaucoup d'efforts, et moi, je peux vous dire côté efforts et côté engagements, c'est exemplaire.

2715 Maintenant, tout ce qu'on veut avoir, c'est de s'assurer qu'il n'y a pas des conséquences négatives par inadvertance, que les lois de ce pays se sont donné l'obligation de protéger. C'est juste ça.

2720 Mais votre esprit ici est tout à fait exemplaire à ce niveau-là. Et quand on revient au mois de juillet, on va vous entendre davantage côté opinions, commentaires, doléances, appréhensions, critiques, tout. On va passer autant de temps avec vous que nécessaire pour qu'on puisse refléter ça correctement.

**PAR Mme CAROLE DAIGLE:**

2725 Parfait.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2730 Merci.

---

**GEOFFREY HALL**

2735 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors monsieur Hall s'il vous plaît.

2740 Non, je vous ai priées, mesdames, de ne pas vous livrer à ce genre de manifestation. On va rester dans la courtoisie qu'on se doit mutuellement! C'est son strict droit.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

2745 C'est les deux (2) dernières.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Et vous n'êtes même pas obligé de me le dire. Alors monsieur Hall!

2750 **PAR M. GEOFFREY HALL:**

Oui. J'ai mentionné qu'on a dit plusieurs fois, même aujourd'hui je crois, qu'on a fait beaucoup d'études sur la question, puis on est tannés.

2755 Et j'ai remarqué dans un document du MDDEP que quand on fait, quand on prépare une étude comme ça, l'identification des plantes aquatiques et des algues visées devrait être effectuée avec certitude. Alors je dis ça au départ, là.

Après, dans l'étude d'impact, et je m'excuse si c'est technique, on dit:

2760 "Les espèces présentes en 2003 diffèrent peu de celles inventoriées en 1973."

Et je vous ai épargné du détail.

2765 Ma question, c'est que si on regarde en 2003 et 1973, on voit qu'il y a seulement sept (7) espèces qui figurent sur les deux (2) listes et elles ne sont pas les dominantes. Et moi, je suis au courant qu'on peut faire des erreurs et tout ça, c'est pas pour critiquer ça ce que je dis, mais je pose la question: Est-ce que vous avez considéré ça, puis est-ce que la phrase écrite traduit cette réalité-là selon vous, selon le promoteur?

2770 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Monsieur Gagnon.

**PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

2775 Écoutez, peut-être le meilleur élément d'information que je pourrais apporter ici, c'est que bien qu'il y a eu des inventaires qui ont été réalisés en 73, en 2003 par le RAPPEL, par d'autres groupes et qu'il y a d'autres études qui ont été faites en 2006 et en 2008 plus récemment, ce que je veux ramener, si le projet va de l'avant, il y a de prévu de faire des inventaires et de mettre à jour les sites, les inventaires de végétation dans les sites qui sont ciblés pour des interventions.

2780 Alors nonobstant l'information qui est apportée, cette information-là va être mise à jour avant qu'il y ait une intervention.

2785 Alors je pense que si ça peut rassurer monsieur Hall et les gens qui ont des préoccupations au niveau de la végétation, des plantes aquatiques et de la biodiversité, on va s'assurer de respecter nos engagements à l'effet de refaire des inventaires, de mettre ça à jour, s'assurer qu'il n'y a pas d'espèce menacée, s'assurer qu'il n'y a pas d'espèce même envahissante qui pourrait prendre la place dans les secteurs qu'on va dégager de la végétation.

2790

Alors puis je pense qu'au niveau du ministère, on va s'assurer que les protocoles qu'on va proposer seront approuvés et vérifiés, puis le suivi va en faire foi.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2795

D'accord. Monsieur Hall.

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

Bien, j'ai plus de questions, parce que c'est le même type de choses.

2800

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Alors quand on revient le 7 juillet, j'espère compter sur votre contribution pour la deuxième partie de l'audience.

2805

**PAR M. GEOFFREY HALL:**

Merci.

2810

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Je vous remercie.

2815

---

#### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2820

Maintenant, je n'ai pas d'autres citoyens inscrits sur le registre pour des questions, mais j'avais largué hier deux (2) questions valise, une question à la Régie qui a été répondue.

2825

L'autre question valise que j'ai larguée également hier soir du côté ministériel, à savoir si le projet, question hypothétique, si le projet est autorisé tel que proposé dans sa version la plus restreinte et la plus récente, ce serait quoi les conséquences les plus graves éventuellement que vous appréhendez, vues à travers le prisme de votre mission ministérielle, chacun.

Chacun de vous, j'aimerais vous entendre. S'il est approuvé tel que proposé.

2830

**PAR M. YVES ROCHON:**

Là, voulez-vous aussi qu'on regarde au niveau du dragage comme tel ou des activités de dragage ou du projet une fois réalisé?

2835

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Une fois réalisé tel que proposé pendant l'exécution des travaux et ses conséquences une fois réalisé.

2840 **PAR M. YVES ROCHON:**

OK.

2845 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Juste pour comprendre un peu!

**PAR M. YVES ROCHON:**

2850 Bon, au niveau du dragage comme tel, ce qui est proposé est quand même intéressant. Bon, au départ, le promoteur voyait deux (2) alternatives, soit le dragage avec une pelle et dragage hydraulique. Et il a opté, il nous a confirmé hier soir qu'il optait pour un système dragage hydraulique.

2855 En plus, il se mettait un rideau à sédiments. Donc à nos yeux, c'est vraiment la ceinture et les bretelles!

2860 Parce que le dragage hydraulique est reconnu comme étant la technique de dragage la moins dommageable possible pour l'environnement, parce qu'en même temps qu'elle aspire le sédiment, elle aspire l'eau environnante, donc elle laisse peu de place à l'émission...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour la remise en suspension.

2865

**PAR M. YVES ROCHON:**

2870 C'est ça. Ce qui est d'autant plus intéressant dans le projet, comme on a une problématique de plantes, puis qu'on veut pas que les boutures de plantes se promènent partout, bien, ça va aussi limiter cette problématique-là.

2875 Le rideau à sédiments est un peu une police d'assurance, parce que, bon, quand on est avec un système de dragage, tout ça, sur le terrain, il peut arriver des accidents, il peut arriver des choses, une mauvaise, comme on dit, on peut prendre une roche ou on peut avoir des petits accidents qui font que le dragage va pas comme convenu, puis là, bien, il peut avoir des émissions un peu plus de sédiments, mais le rideau permet de nous assurer que la zone reste confinée.

2880 Pour nous, c'était des éléments importants, parce que, de un, il faut s'assurer que les milieux qui sont pas touchés ne soient pas perturbés. On sait que certains secteurs, il y a des espèces menacées. Il y a de la faune dans le lac, mais il y aussi une prise d'eau en aval qui est

la prise d'eau d'Asbestos, puis ce serait pas intéressant que la municipalité d'Asbestos ait des problèmes avec sa prise d'eau, qui est leur prise d'eau potable.

2885           Donc pour nous, c'est la technique de dragage qui s'avère la plus intéressante à ce niveau-là.

2890           Maintenant, peut-être ce que je rajouterais, mais là, on est vraiment au niveau de l'optimisation, peut-être qu'il y aurait moyen de s'assurer que dans la zone des travaux, il y ait un contrôle justement des débris de végétaux pour limiter au maximum. Mais là, on est rendu dans l'optimisation.

2895           Après ça, bien, c'est sûr que ces eaux-là sont recueillies dans un bassin de décantation. Bon, le design de ça, la conception de ça, normalement, est faite par du personnel de génie, des ingénieurs qui ont des abaques pour faire le bon calcul puis tout ça, puis normalement, il y a pas de problématique associée à ça.

2900           Le promoteur s'est aussi engagé à vérifier, parce que l'eau va s'écouler, l'eau qui est recueillie au niveau du dragage hydraulique, la contrepartie ou le problème qui est généré par le dragage hydraulique, c'est qu'on va chercher beaucoup d'eau, parce que pour dix (10) à vingt (20), puis, bien, des fois, la performance peut aller jusqu'à quarante-soixante (40-60) parties de sédiments, mais le reste, c'est de l'eau qu'on recueille. Donc on peut aller jusqu'à quatre-vingts (80) parties d'eau pour une partie de sédiments. Donc ça génère beaucoup d'eau, puis là, bien, il y a un retour de l'eau au lac.

2905           Le promoteur s'est engagé, au cours des documents, de s'assurer, parce que cette eau-là peut être chargée en phosphore, on mobilise les sédiments, je pense qu'on en a parlé plusieurs fois, donc il peut y avoir libération de phosphore dans les sédiments, et il y a une façon de s'assurer que le phosphore reste confiné dans le bassin de décantation, en utilisant des flocculants ou en calculant le temps de résidence. Il y a plusieurs façons. Encore là, c'est de l'optimisation de génie.

2915           Mais le fait que ces engagements sont dans le dossier, nous, ça nous reconforte au niveau des impacts.

2920           Donc à ce niveau-là, au niveau de la technique, on se sent assez sécuritaires par rapport à ce qui est proposé dans le dossier, par rapport à ce qui se fait dans le domaine du dragage. Le promoteur a vraiment été chercher les techniques du point de vue environnemental qui nous apparaissent les plus intéressantes pour le projet.

              Maintenant, après projet, je vais peut-être laisser madame Nault expliquer au niveau de l'écosystème au niveau des plantes puis tout ça, les problématiques qu'il pourrait y avoir.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2925

Toujours dans une perspective, c'est quoi les conséquences les plus...

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

2930

C'est ça, toujours dans une perspective de qu'est-ce qui pourrait arriver au pire!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2935

Qu'est-ce qui vous réveillerait la nuit, madame Nault!

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

2940

Revenons au projet! Donc, c'est ça, si on regarde au pire, qu'est-ce qu'on pourrait avoir, bon, on en a parlé un petit peu dans la première partie hier soir. Donc on enlève les plantes aquatiques qui recouvrent une surface, puis on libère dans le fond une zone, donc il y a pénétration de la lumière dans la colonne d'eau. Donc au pire, on peut penser à l'apparition de cyanobactéries qui libéreraient des toxines qui seraient dommageables pour la santé publique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2945

Créer des conditions favorables à l'éclosion de ça ou à des espèces envahissantes, comme vous l'avez dit hier?

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

2950

Exactement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2955

Qui deviendraient un problème, là.

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

2960

Donc il pourrait y avoir introduction d'espèces envahissantes qui pourraient venir changer la biodiversité puis l'écosystème du lac en tant que tel, comme on a parlé aussi hier.

Puis au niveau de la reprise de la végétation, qu'est-ce qui pourrait être appréhendé aussi, c'est une reprise à très court terme, donc un succès, on peut dire, du projet éphémère.



2965 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous avez soulevé une question hier intéressante, ça m'a réveillé la nuit, hier. Donc je profite de l'occasion pour revenir.

2970 Vous avez parlé de la possibilité d'une contamination par des plantes exogènes qui pourraient venir avec des bateaux, etc.

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

2975 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2980 Dans la pratique, les meilleures pratiques préconisées, est-ce qu'il y a des protocoles ou des choses comme ça qui s'assurent que des embarcations qui viennent dans un plan lacustre comme ça qui auraient flotté, navigué ailleurs, puissent être complètement nettoyées pour prévenir ça?

2985 Est-ce que ça existe, ça, des protocoles préventifs de cette nature, et est-ce qu'ils sont mis en œuvre et pratiqués?

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

2990 Bien, il y a un protocole en ce moment qui est disponible au niveau du MDDEP, puis c'est un protocole qui explique justement l'importance de nettoyer les embarcations qui proviennent de l'extérieur avant la mise en eau et aussi de la machinerie, dans le cas où on a besoin d'intervenir à l'intérieur du lac, pour éviter justement l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2995 Et ça, c'est des choses pas très compliquées. Une petite municipalité, responsable d'une part de la rive, pourrait...

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

3000 Et c'est des choses qui peuvent être adoptées aussi dans un plan directeur de l'eau.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3005 Ah, n'est-ce pas! Alors vous voyez que ça commence à devenir plus intéressant, quoi! D'accord, très bien.

**PAR Mme ISABELLE NAULT:**

3010 Puis aussi, si je peux rajouter, au niveau de la reprise de la végétation, on a déjà une  
communauté, un cortège végétal en place dans le lac, on a beaucoup de bateaux à moteur qui  
viennent faucher aussi les plantes; certaines de ces plantes-là se reproduisent aussi de façon  
asexuée, moins rapidement maintenant que le myriophylle à épis qui est une espèce exotique, il  
reste que c'est des boutures qui peuvent quand même revenir coloniser les espaces dégagés par  
3015 le dragage.

Donc ça, ça peut être une reprise possible puis un contexte, quand on parle du pire qui  
peut arriver, donc une reprise de la végétation en place à très court terme.

3020 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci beaucoup. Monsieur Picard.

**PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

3025 Un peu dans la même veine! Lorsque les autorités responsables fédérales signent les  
rapports d'examen préalable, c'est qu'elles sont à l'aise avec l'ensemble du contenu des  
évaluations environnementales et des discussions qu'il y a eues avec les promoteurs.

3030 Donc on est à l'aise avec les méthodes de travail; on est à l'aise avec les mesures  
d'atténuation; on est à l'aise aussi avec le suivi et surveillance.

Donc on est à l'aise avec le risque, on est à l'aise avec, c'est une gestion de risque  
finalement, c'est qu'on assume que le risque que des événements importants soient minimes.

3035 Donc pour répondre à votre question, je me suis limité à des aspects plus réalistes  
qu'apocalyptiques.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3040 D'accord. Donc de votre côté, une fois que vous approuvez la perturbation en question,  
là, pour rester avec la métaphore bien fatiguée, vous dormez bien en fait?

**PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

3045 Je dors généralement bien. Mais j'ai deux (2) jeunes enfants!

Bref, ce que je peux dire, c'est que les principaux événements qui pourraient arriver  
concernent aussi au niveau du travail lui-même, c'est au niveau soit d'un bris d'équipement ou de  
3050 ce qu'on appelle, nous, des effets de l'environnement sur le projet, donc une crue soudaine, des

vents violents qui vont faire en sorte que là, on contrôle plus aussi bien qu'on le voudrait les travaux.

3055           Donc ça, comment est-ce qu'on peut remédier à ça, c'est que nous, à Pêches et Océans, on a une équipe de suivi et surveillance qui a été mise sur pied en 2006, et on a déjà mis dans le plan directeur de l'année prochaine un suivi et surveillance spécifiquement pour le projet des Trois Lacs.

3060           Donc il va y avoir une équipe qui va faire de la surveillance au niveau des mesures d'atténuation et au niveau du suivi des matières en suspension, etc., donc s'assurer que le projet respecte les conditions d'autorisation, autant au niveau des mesures d'atténuation qu'au niveau de la méthode de travail, au niveau des volumes, des superficies.

3065           Donc on minimise grandement. Si jamais il arrive quelque chose de fortuit, on doit réagir rapidement; bien, notre approche, c'est de collaborer rapidement avec le promoteur pour limiter les dégâts et les impacts.

3070           Et si on me demande plus précisément sur l'habitat du poisson qu'est-ce qui peut arriver de plus dramatique, ce serait, je vous dirais, un délaissement temporaire du secteur par les poissons et qui va évoluer à mesure qu'il va y avoir soit un rétablissement de la végétation aquatique.

3075           On parlait de densité, donc les poissons peuvent momentanément délaisser le secteur, donc c'est l'impact le plus probable que je verrais en cas d'un impact important, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

3080           **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

3085           C'est ça, donc ce que je voulais surtout préciser, c'est qu'on réduit vraiment les chances qu'un impact négatif survienne, avec des mesures d'atténuation, mais aussi avec un suivi serré de la réalisation des travaux et aussi après travaux.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Madame Dauphin, ça va!

3090           Monsieur Leblanc, monsieur Toffoli, ça va!

**PAR M. RICHARD LEBLANC:**

Bien, on n'est pas sur les terres agricoles, alors on voit pas d'effet négatif.

3095

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, c'est ce que j'aurais dit, oui.

3100

Madame Goulet, madame Gélinas!

**PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:**

Une des choses, nous autres, qui nous inquiétait un petit peu plus dans le projet, qu'on n'a pas beaucoup abordée, c'est plutôt le dragage la deuxième année qui est dans la partie vers l'aire de concentration des oiseaux aquatiques. C'est l'entrée dans le deuxième lac, l'arrivée de la rivière au deuxième lac.

3105

Dans ce secteur-là, c'est une aire de concentration des oiseaux aquatiques. S'il y a un dragage à cet endroit-là, ce qui nous inquiétait, c'était de savoir comment, est-ce qu'il va y avoir quand même une rétention des eaux dans l'aire de concentration des oiseaux pour que les eaux puissent rester là, pour que les oiseaux puissent les utiliser?

3110

Est-ce que le creusage va faire qu'il va y avoir un "flush" plus rapide, puis que les niveaux vont être plus bas, que ce sera plus utilisé, que l'aire va être diminuée?

3115

C'est une des choses qui nous inquiétait. Puis cette zone-là est aussi une zone importante pour la reproduction des poissons.

3120

Ça fait que ce creusage-là nous inquiétait un petit peu plus. On en a déjà discuté, puis on avait demandé certaines précisions.

Par rapport aussi au creusage, c'est sûr qu'une des choses qui nous inquiétait plus, c'était le fait qu'il diminue la superficie des herbiers. Les impacts que ça pourrait avoir sur le méné d'herbe notamment qui est une espèce à statut précaire, voir, est-ce que ça va avoir un impact? Parce qu'en fonction de la superficie d'intervention, est-ce que ça pourrait faire un impact sur la population?

3125

Une autre chose aussi qui nous inquiétait un petit peu, c'est la rapidité d'intervention. Les interventions étaient prévues sur trois (3) ans de file, puis la première année, c'était une très grande superficie qui était draguée, et les plantes aquatiques étaient pour être retirées.

3130

Ce qu'on se disait, c'est que peut-être qu'il devrait y avoir un certain arrêt entre les années d'intervention, pour voir un petit peu comment ça va réagir. Parce que la communauté

3135 qui est dans le lac, c'est une communauté qui est en équilibre présentement, mais on sait pas, quand on va intervenir sur un maillon, on sait pas comment les autres vont réagir.

Il y a certaines études qui démontrent entre autres, je crois que c'est en Norvège, ils essayaient d'intervenir, parce qu'il y avait des cyanobactéries dans le lac, ils ont essayé de  
3140 plusieurs façons, puis ils ont fini par faire une intervention sur la communauté de poissons. Ils ont retiré certaines espèces, de cette façon-là ils ont pu arriver à un contrôle de cyanobactéries. On peut le faire dans un sens comme dans l'autre.

Ça fait que des interventions très rapides comme ça...

3145

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Les variétés de poisson à un changement de population pourraient...

3150

**PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:**

Oui, en fonction de l'alimentation des poissons.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3155

Ah d'accord, je vois, oui.

**PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:**

3160

C'est ça. Ça fait que c'est une des choses qui nous inquiétait.

Non pas qu'on dise qu'on peut pas intervenir sur toute cette superficie-là, mais cependant, il faudrait peut-être y aller, prendre un petit temps d'arrêt entre les interventions, pour voir comment ça va réagir, pour être capable, s'il arrivait un problème, de prendre un petit retrait et on se réaligne.  
3165

Ça fait que c'était pas mal les choses qui m'inquiétaient.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3170

D'accord. Madame Goulet, vous avez quelque chose à ajouter?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE GOULET:**

3175

Bien, c'est sûr, il y a toujours, comme on disait tantôt, les accidents, entre autres lors du transport des sédiments puis leur traitement, le rejet entre autres s'en va dans un des tributaires du lac.

Donc c'est sûr que n'importe quel accident, c'est inquiétant. Si on voit la vision la plus apocalyptique, comme on dit.

3180

Puis c'est ça. Bien, comme disait Nathalie, c'est plus l'équilibre dans, dans le fond, du lac qui présentement est établi, là on retire un habitat ainsi que des organismes, le benthos qui habite, dans le fond, qui vit dans la couche de sédiments qu'on va retirer. Donc l'impact de ça, c'est pas évident, on peut pas le prédire non plus. Mais c'est sûr que ça va avoir un impact sur les communautés.

3185

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et il y a pas eu d'expériences dans le passé qui vous sont connues...

3190

**PAR Mme MARIE-JOSÉE GOULET:**

Pas à ma connaissance, non.

3195

**PAR LE COMMISSAIRE:**

... qui pourraient aider à prédire un peu ce qui peut arriver. D'accord.

Donc on est quand même – le caractère expérimental du projet va vous permettre de!

3200

Et j'allais ajouter immédiatement, étant donné ça, j'imagine que les ministères concernés vont tout mettre en œuvre pour maximiser l'utilité de cette expérience si le projet est autorisé, parce que finalement, c'est à grands frais et à grand niveau de mobilisation des citoyens, ce serait tout à fait indiqué de maximiser la collecte, l'utilité et la collecte des données de la façon la plus parlante possible pour l'avenir.

3205

**PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:**

C'est d'ailleurs pour ça qu'on a discuté beaucoup avec le promoteur pour établir certains paramètres de suivi, pour être sûrs qu'on ait l'ensemble des informations, si on veut le reporter ailleurs, si ça peut être exportable, cette expérience-là.

3210

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Rochon, vous voulez ajouter quelque chose?

3215

**PAR M. YVES ROCHON:**

3220 Un élément que madame Gélinas fait mention. Effectivement, on avait une certaine problématique avec le dragage. Si on regarde chacune des interventions, avec celui qui est à l'arrivée du lac 2, à l'effet de refaire, si on veut, un chenal de navigation dans ce secteur-là.

3225 On en a jasé, on a eu un avis informel. Il faut comprendre aussi que l'analyse environnementale se fait aussi en collaboration avec plusieurs experts du gouvernement, puis là, bien, on n'a pas les avis comme tels, reçus. Mais on a quand même discuté de certains points, notamment de l'aspect hydraulique de ce dragage-là.

3230 Et ce dragage-là, si on parle en termes d'impacts apocalyptiques, nous préoccupe, parce qu'on sait déjà que c'est un secteur à méandres assez instable au niveau de l'écoulement hydraulique puis de la sédimentation du secteur, et le fait de créer un chenal de navigation risque de modifier le schéma d'écoulement.

3235 Et cet aspect-là n'a pas vraiment été analysé comme tel dans l'étude d'impact, et ça peut créer des problématiques qu'on connaît pas encore, parce qu'on n'a pas vraiment les données. Mais ça pourrait être problématique au niveau de l'assèchement de certaines parties du milieu humide, parce qu'on sait aussi que c'est un secteur assez plane, il y a pas de pente.

3240 Donc en favorisant l'écoulement des navigations, on favorise aussi l'écoulement des eaux, donc on modifie le schéma d'écoulement. Au niveau des crues aussi, on modifie le pattern, parce que là, le fait que ça crée un peu une retenue d'eau par rapport au lac, bien, c'est déjà un rempart, si on veut, par rapport au lac, pour limiter la sédimentation puis la vitesse des crues. Parce qu'en freinant l'écoulement, l'eau va être retenue plus dans ce secteur-là.

3245 Donc pour tous ces éléments-là, c'est sûr que ce dragage-là comme tel, pour nous, cause problème actuellement avec les niveaux d'information qu'on a sur le dossier.

3250 Comparativement à l'autre chenal qu'on compte faire, que le promoteur compte faire, de l'autre côté, au niveau de la rivière au début du lac, où ce que là, on crée un canal pour la circulation aussi pour les navigations, mais ce canal-là, le contrôle de l'eau à ce niveau-là est assuré par le barrage qui est plus en aval, donc ça aura pas d'implication au niveau hydraulique ou peu à ce moment-là. Donc ce chenal-là nous cause moins problème.

Il y a peut-être un troisième chenal, là!

3255 **PAR Mme ISABELLE NAULT:**

Oui, un autre élément qui pourrait être noté, un autre site qui nous chicotait un peu au niveau du dragage, c'est le site qui est situé entre l'île, où on voulait faire une intervention au niveau de l'île. Je sais pas, on n'a pas un plan ici?

3260 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il y a un plan qui pourrait illustrer ou qu'on pourrait projeter sur l'écran?

3265 **PAR Mme ISABELLE NAULT:**

Donc à cet endroit-là, je peux peut-être expliquer!

**PAR M. RÉJEAN GOUIN:**

3270 Peut-être juste pour situer le monde!

Quand on a fait la visite ce matin, on était à la plage publique ici. Juste en face de la plage publique, on voyait un petit peu des joncs, juste pour dire qu'on les voyait, et c'est le chenal ici qu'on voulait rétablir.

3275

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Donc c'est de ça qu'on parle.

3280 **PAR Mme ISABELLE NAULT:**

Oui, c'est cette section-là qui nous chicote un peu. Parce qu'à cet endroit-là, on peut observer une gradation d'habitats; donc on passe de la rive à un milieu aquatique, puis ensuite, on revient dans des hauts-fonds.

3285

C'est un endroit qui permet une grande, donc une diversité d'habitats, donc permet une grande biodiversité aussi qui est unique au bassin 3.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3290

D'accord. J'aimerais vous poser la question: Est-ce qu'une modification du régime d'écoulement actuel, ça pourrait juste être une modification du régime hydraulique sans nécessairement avoir des conséquences biotiques ou pour vous, tout ce qui pourrait modifier le régime d'écoulement actuel, avec ses complexités, etc., etc., peut ou va inévitablement engendrer un changement défavorable au côté biotique des choses?

3295

**PAR M. YVES ROCHON:**

3300 Bien, dans le secteur des méandres, ça pourrait, compte tenu que ça protège un peu, ça contrôle un peu le niveau d'eau dans un grand secteur de marais, ça pourrait avoir un effet donc sur le marais, sur l'assèchement possible ou des choses comme ça ou des modifications.



Ça pourrait aller jusque-là. Pour nous, ça nous préoccupe, ce secteur-là.

3305 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, OK.

Madame Gélinas.

3310

**PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:**

Peut-être juste mentionner aussi par rapport à cet élément-là que l'aire de concentration des oiseaux aquatiques serait diminuée en superficie s'il y a une modification de l'hydraulicité à cet endroit-là.

3315

S'il y a un creusement, la superficie est diminuée, puis cette superficie-là est aussi un habitat pour le poisson, pour la reproduction notamment.

3320 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Avant qu'on termine la séance de l'après-midi, je voudrais vous annoncer que, bien, on a l'air d'avoir épuisé la question, il reste quelques questions, et par courtoisie envers les citoyens qui savent ou qui présumant qu'il va y avoir une séance ce soir, on va reprendre l'audience ce soir à dix-neuf heures (19 h). Mais ça risque de ne pas être très long.

3325

On va juste s'assurer que s'il n'y a pas des questions de la salle, que la Commission aurait couvert toutes les questions qu'on aimerait vider pendant l'audience.

3330

Alors j'ai deux (2) petites questions à partager avec vous avant qu'on termine l'après-midi.

La première question concerne la compensation. Comment procéder si on est convaincu que la compensation ne marchera pas, n'a pas la chance de réussite, etc., etc.?

3335

On fait quoi, on en fait son deuil ou on n'autorise pas le projet?

Je m'adresse à vous, le MDDEP, Pêches et Océans Canada et, le cas échéant, à madame.

3340 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

Si je peux répondre le premier! Les aménagements compensatoires sur lesquels on s'est entendu ou les grandes lignes de compensation sur lesquelles on s'est entendu, c'est bien documenté dans la littérature. C'est des aménagements qui sont, somme toute, assez simples.

3345

Donc on s'embarque pas dans des scénarios improbables ou inconnus. C'est des aménagements qui sont réputés pour bien fonctionner, lorsqu'ils sont bien réalisés aux bons endroits.

3350 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ils sont validés par l'usage, etc.

3355 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

Et on va travailler sur un concept d'aménagements, mais on va aussi s'entendre sur un concept de suivi où on va suivre pendant plusieurs années l'évolution de ces aménagements, tant au niveau de l'intégrité physique de l'aménagement, c'est-à-dire est-ce que l'aménagement qu'on a aménagé est toujours, un, là, est-ce qu'il présente toujours les caractéristiques optimales pour les fonctions qu'on vise, donc la reproduction, et est-ce qu'il y a une dégradation ou est-ce qu'il y a un maintien de ce qu'on appelle l'intégrité de l'aménagement!

3360

Et de deux, on va valider si ces aménagements-là sont utilisés par le poisson et dans quelle proportion.

3365

Donc ça va nous permettre de bien identifier si on a des problématiques au niveau des aménagements compensatoires.

3370

Si jamais il y avait des problématiques majeures, si on se rend compte qu'on n'est pas capables de rencontrer les objectifs qu'on s'était fixés – quand je dis on, c'est le promoteur et Pêches et Océans, parce qu'on a une entente de compensation ensemble – donc le promoteur devra proposer une variante ou devra bonifier son projet de compensation pour atteindre les objectifs initiaux.

3375

Mais dans ce cas-ci, je tiens à répéter, les aménagements qui sont proposés, c'est somme toute classique, bien documenté. Il y a le risque, à moins de vraiment y aller de la mauvaise foi, le risque est quand même somme toute assez faible.

3380 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il y a pas d'innovation qui pourrait être incertaine?

**PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

3385 Exactement. C'est pas une technique innovatrice, c'est quelque chose qui est reconnu et classique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3390 D'accord. Alors madame Gélinas!

**PAR Mme NATHALIE GÉLINAS:**

3395 Peut-être juste mentionner qu'on partage l'avis de MPO.

La seule chose peut-être qu'il va falloir vérifier, c'est que certains aménagements sont pour des espèces qui ont étéensemencées et qu'il y a eu des ensemencements à répétition. Donc on va s'assurer que l'espèce va vraiment continuer à être en place, s'il viendrait qu'à y avoir, si les ensemencements viendraient qu'à cesser.

3400 À ce moment-là, il faudrait voir comment on pourrait bonifier la communauté à ce moment-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3405 D'accord. Autre chose à ajouter? Ça va!

3410 Ma dernière question, et je ne sais pas, il y a probablement des gens dans la salle du milieu municipal, la Ville d'Asbestos, il y a un système de traitement des eaux usées, etc., avec un système de traitement secondaire.

Est-ce que les effluents de ce système de traitement, est-ce que c'est toujours d'une qualité conforme à tous les critères de rendement optimal du système de traitement des eaux?

3415 Et je me pose la question pour les étangs aérés également.

Tout ça dans une perspective de savoir les apports qui contribuent à l'état d'eutrophisation du lac, le processus, combien de ces facteurs sont vraiment des facteurs de pourtour du lac versus ce qui vient, ce qui est charrié par la rivière en amont.

3420 Alors est-ce que l'état des effluents, sorties des systèmes de traitement sont d'une qualité à la fois toujours acceptable et bonne, pour les besoins du milieu récepteur? C'est ça que je pose comme question.

3425 Alors la question, si, le milieu municipal, vous avez des choses à partager avec nous sur ce plan, ce serait apprécié.

Monsieur Rochon peut-être, en termes de conformité, en termes de qualité.

3430 **PAR M. YVES ROCHON:**

On n'a pas vérifié pour Asbestos. Nous, on s'est plutôt concentrés sur le bassin versant comme tel.

3435 Puis comme les eaux usées de la municipalité d'Asbestos sont déversées plus en aval, c'est pas problématique pour le lac.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3440 Ça, ça règle la question côté Asbestos.

**PAR M. YVES ROCHON:**

3445 Pour le lac, oui. Je peux pas vous dire si ça crée un problème ailleurs!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est pas dans le mandat.

3450 **PAR M. YVES ROCHON:**

Mais je veux pas présumer de rien, on a rien, on a aucune donnée là-dessus.

3455 Par contre, au niveau du bassin versant, il y a trois (3) municipalités, Saint-Adrien, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton qui ont des systèmes qui se déversent dans le bassin versant.

Pour l'autre municipalité, je pense que c'est Tingwick, c'est dans un autre bassin versant, c'est dans le secteur de la rivière.

3460 Dans ces trois (3) municipalités-là, bon bien, j'ai été vérifier au niveau des données.

Pour ce qui est de – bon, le ministère de l'Environnement fait un suivi de tous les systèmes de traitement ou d'épuration des eaux usées qui ont été mis en place au Québec. On fait un suivi annuel, il y a comme un bulletin qui est rempli, qui est vérifié...

3465

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, un recueil en fait de résultats des analyses.

3470 **PAR M. YVES ROCHON:**

Oui, c'est ça, puis c'est consigné dans une base de données. C'est un travail qui se fait avec le ministère des Affaires municipales, le MAMROT.

3475 Bon, dans le cas de Saint-Adrien, on respecte toutes les exigences de rejet. Il faut comprendre que pour chacune des stations, il y a une analyse qui est faite. On définit les exigences de rejet. Normalement, un des paramètres les plus utilisés, c'est ce qu'on appelle la DBO5 qui est un paramètre qui permet de mesurer l'efficacité du système. J'irai pas dans les  
3480 détails, mais c'est comme un paramètre qui est utilisé, puis quand ça passe au niveau de la DBO5, ça veut dire qu'au niveau de la charge organique, on est correct.

Par contre, le système à Saint-Adrien, on n'a pas de système de déphosphotation; donc pourquoi qu'il y en a pas eu, c'est qu'à l'époque, quand on a construit l'usine, juste en aval d'où ce qu'on rejette les eaux, il y a des milieux humides, tout ça, puis l'hypothèse a été faite que ces  
3485 milieux humides là pouvaient trapper le phosphore qui était rejeté, donc qu'il était pas utile de faire une telle unité pour cette usine-là.

Actuellement, c'est usine-là respecte ces exigences de rejet, donc les paramètres qui ont été identifiés pour l'usine sont respectés.

3490 Saint-Georges-de-Windsor, eux ont actuellement des problèmes avec leur usine. Ils sont suivis de près.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3495 C'est une usine de traitement secondaire?

**PAR M. YVES ROCHON:**

3500 Oui, il y a des rejets. Il y a une exigence au niveau du rejet phosphore à Saint-Georges-de-Windsor.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3505 Il y a des problèmes de rejet phosphore.

**PAR M. YVES ROCHON:**

3510 Oui. Et il y a actuellement des problèmes de rejet au niveau du phosphore, donc actuellement, il y a des travaux qui se font avec la municipalité pour identifier le problème, puis y faire face.

3515

Pour l'instant, on demande des mesures temporaires pour s'assurer que les niveaux de phosphore sont les plus bas possibles. Mais il y a une problématique qui est actuellement en traitement avec eux.

Pour ce qui est de Wotton, Wotton respecte les exigences de rejet.

3520

Il me semble, je pourrais vérifier, mais le phosphore compris, il y a une unité aussi.

Par contre, il y a eu quelques problématiques au niveau des ouvrages, c'est que dans le cas de grosses pluies, des choses comme ça, il peut y avoir des rejets immédiats au milieu, mais ça, c'est contrôlé, puis il faut que ça corresponde aussi à des traitements. Puis il semble y avoir une problématique à ce niveau-là aussi qui est en analyse pour être réglée.

3525

Ça fait que ça fait un petit peu le bilan des trois (3) municipalités qui sont dans le bassin versant.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3530

D'accord. En fait, par curiosité, j'ai des amis qui me disent qu'il y a leurs parents, etc., que la consommation d'eau, détergent, etc., il y a trente-quarante (30-40) ans, dans ce milieu par chalet, disons par famille, résidence secondaire, était beaucoup moindre.

3535

Est-ce qu'on peut dire que le taux d'utilisation d'eau, le taux de consommation d'eau par unité domiciliaire, soit chalet, soit maison, résidence secondaire ou permanente, a augmenté à travers le temps, et avec ça aussi la charge fertilisante a augmenté également?

3540

Est-ce qu'on a des données sur ce plan? Ou à la limite, on peut qualitativement dire ça ou ça serait pas raisonnable?

**PAR M. YVES ROCHON:**

3545

Je pourrais vérifier. Effectivement, j'ai déjà vu une étude, mais j'ai pas la référence, mais quand les gens vont souvent vivre au niveau du chalet, effectivement souvent, le lavage, on le fait à la maison en revenant!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3550

C'est ce qu'on m'a dit. On transportait le linge, mais maintenant, tous ces chalets ont des machines...

**PAR M. YVES ROCHON:**

3555 Bien, ce qui arrive, ce qu'on constate de plus en plus, c'est que beaucoup beaucoup de chalets sont transformés en résidence principale, et à ce moment-là, effectivement, il y a une consommation plus grande de l'eau qui est observée.

J'ai pas d'étude en main, mais j'ai déjà effectivement lu un article à cet effet-là.

3560

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ce serait utile pour nous si...

3565

**PAR M. YVES ROCHON:**

OK, je pourrais regarder. Je pourrais adresser la question effectivement aux gens qui s'occupent de ce genre de problématique là.

3570

Il y a un élément par contre qu'on peut mentionner, c'est une des raisons pour laquelle on a modifié, c'est-à-dire qu'on a créé un règlement qui vise à réduire le taux de phosphore dans les détergents à vaisselle, à zéro point cinq pour cent (0,5 %) en poids. Donc c'est une des approches, ça a été aussi de réduire le plus possible la charge de phosphore des détergents et compagnie.

3575

Parce que, bon, peut-être pour comprendre, pour expliquer, c'est qu'on utilise le phosphore dans les savons, les détergents en général, puis cette pratique-là était beaucoup plus répandue avant, pour nettoyer. Parce que le phosphore a une capacité de nettoyage très grande. Les gens qui font de la peinture, souvent ils prennent le savon, je me souviens plus le nom, de triphosphate, bon, c'est du phosphore, c'est bien simple, puis bon, c'est des savons qui vont être de plus en plus bannis, parce que c'est des savons qui ont des grandes quantités de phosphore.

3580

Par exemple dans le cas d'une résidence, vingt pour cent (20 %) de la charge de phosphore serait due à la lessive, aux savons de ce genre-là. Le reste, bien, c'est plutôt les excréments qui sont responsables du taux de phosphore, à quatre-vingts pour cent (80 %).

3585

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. J'ai juste une pensée à propos du phosphore! C'est assez étonnant et paradoxal que le phosphore qui a les éléments probablement les plus limitatifs de toute forme de vie sur cette petite planète qui est la nôtre, est en même temps l'élément qu'on utilise de façon absolument – s'il y a plus de phosphore disponible, plus de vie, quoi.

3590

3595 Et en même temps, on a un problème d'abondance dans les rejets. C'est assez paradoxal et c'est assez spécial comme situation. Ça pourrait me réveiller la nuit parfois, ça!

D'accord. Alors merci beaucoup de votre patience et fidélité, et puis on va reprendre à dix-neuf heures (19 h) pour clore la première partie de l'audience.

3600

Je ne crois pas qu'il y aura de quoi justifier de continuer demain. Alors à plus tard ce soir, merci.

3605

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 JUIN 2009 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

3610

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3615

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.